

Le devenir des enfants de familles dissociées par la mortalité d'un ou de deux parents.

Claire KERSUZAN

Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

Le recul de la mortalité aux âges adultes¹ résultant, en France métropolitaine, des progrès médicaux, sanitaires et de la disparition des conflits a réduit la précocité des ruptures d'unions par veuvage et raréfié le risque de perdre un parent au cours de l'enfance. Toutefois, on estime encore en 1999, que 500 000 personnes âgées de 20 ans ou moins sont orphelins de père ou de mère, ce qui représente environ 3% des jeunes de cet âge (Monnier, Pennec, 2003).

Dans le cas français, si l'étude des caractéristiques du milieu d'origine dans lequel vivent les orphelins a déjà été menée (Archambault, 2001, Monnier, Pennec, 2005, Delaunay-Berdai, 2006), l'analyse démographique approfondie de l'influence de la perte d'un parent sur le devenir des orphelins (décohabitation, parcours scolaire, professionnel et familial) n'a pas été développée dans les travaux sur les conséquences du veuvage précoce.

En France, c'est surtout sous l'angle de la séparation ou du divorce que les chercheurs qu'ils soient sociologues, psychologues ou démographes ont étudié le parcours de vie des enfants issus de familles dissociées (Archambault, 2001 ; Piketty, 2002). Lorsque la catégorie des enfants orphelins est intégrée dans ces analyses, ce n'est souvent que dans une perspective de comparaison, dans ce cas cette étude n'a été envisagée que pour le seul départ du foyer parental et non, pour les autres aspects du devenir des orphelins (Courgeau, 2000, Villeneuve-Gokalp, 2005 ; Archambault, 2001).

Pourtant, si la séparation ou le décès lorsqu'ils surviennent dans un couple avec enfant aboutissent tout deux à l'apparition d'une famille monoparentale, le contexte qui prévaut avant et bien souvent après les 2 événements diffère. Contrairement aux ruptures d'unions par divorce ou séparation, le décès d'un parent au cours de l'enfance n'est pas particulièrement précédé d'un climat familial conflictuel et n'est que rarement suivie de négociation quant à la garde des enfants. De plus, en cas de séparation, il est fréquent que les relations avec le parent non cohabitant se maintiennent ce qui est évidemment impossible en cas de décès. L'expérience vécue diffère et son effet sur la trajectoire des enfants peut donc présenter des particularités propres.

L'étude de ces particularités se heurte toutefois à deux obstacles. D'une part, il n'existe pas, en France, de source particulièrement adaptée à l'étude de la situation des jeunes orphelins et de leur devenir. D'autre part, l'analyse de l'impact de la perte d'un parent au cours de l'enfance sur la trajectoire de vie nécessite de distinguer :

- ce qui est directement lié à la survenue de cet événement,
- ce qui provient d'éléments contextuels pouvant préexister, la transmission familiale s'opérant à différents niveaux,
- ce qui survient à la suite du décès d'un ou de deux des parents.

L'objectif est ici de répondre à deux questions :

- quel est le contexte d'origine des orphelins ?
- En quoi la perte d'un ou de deux parent(s) influe t'elle sur le devenir des orphelins ?

On tentera ici d'évaluer les spécificités des parcours de vie des orphelins indépendamment de l'effet des éléments contextuels associés à la perte précoce des parents. De même, on tentera, au sein de l'enchaînement des événements du parcours de vie d'isoler ceux dont la survenue est directement modifiée par le décès précoce des parents de ceux qui entretiennent une relation étroite avec ces événements sans que leur fréquence et leur calendrier soient spécifiquement transformés par la situation d'orphelin.

Ainsi, après une présentation des problèmes méthodologiques que soulève l'étude de la situation des enfants orphelins et de son influence sur les biographies individuelles à partir des sources de données françaises, il s'agira de montrer quelles sont les caractéristiques d'origine des enfants dont la relation avec la perte d'un parent est avérée. Une fois ces éléments du contexte d'origine déterminés, l'analyse cherchera à évaluer l'influence, directe ou indirecte, du décès d'un ou de deux parents sur la trajectoire

¹ L'espérance de vie a franchit le seuil des 80 ans en 2004 alors qu'elle était d'environ 65 ans en 1950.

de vie des enfants. Les événements du parcours de vie analysés distingueront les événements entourant le passage à l'âge adulte (départ du domicile parental, fin des études, premier emploi et première union) de ceux concernant le déroulement de la vie familiale (naissance du premier enfant et rupture de la première union). Dès lors, l'appréhension de l'effet de la perte d'un ou de deux parents sur la probabilité de vivre certains événements et sur la temporalité de ces événements sera menée d'abord quels que soient les éléments contextuels et l'enchaînement des événements antérieurs puis en cherchant à les contrôler à travers l'usage de régressions logistiques.

I-L'inadaptation des sources de données françaises pour l'étude de la situation des orphelins et de leur devenir.

Au regard des différentes formes d'enquêtes rétrospectives, le suivi longitudinal d'une cohorte d'enfants a l'avantage de permettre d'étudier à la fois les orphelins de père et de mère² et la survie des personnes ayant perdu un ou deux de leurs parents³. De plus, l'enregistrement systématique au fil de leur survenue, des événements relatifs au parcours de vie des enfants initialement suivis évite une grande partie des erreurs de déclaration qui se limitent pour l'essentiel à la censure résultant des enfants perdus de vue. Ces suivis de population d'enfants ont été réalisés en Suède⁴, aux Etats Unis⁵ et bientôt en France⁶. La relative rareté de la perte précoce des parents dans les pays développés donne, toutefois, qu'il s'agisse d'enquête rétrospective ou de suivi longitudinal, une grande fragilité statistique aux observations menées en population générale. Déjà problématique pour appréhender le devenir des orphelins encore en vie, les données issues d'échantillon de la population générale le sont encore plus pour étudier leur éventuelle mortalité précoce. Les dispositifs cas-témoins généralement retenus pour l'observation des phénomènes rares pourraient constituer un palliatif efficace pour l'étude de la perte précoce des parents et ses conséquences sur le devenir des orphelins. Cette option ne constitue néanmoins en aucun cas une solution « miracle », la sélection dans une perspective d'enquête rétrospective⁷ de personnes ayant perdu précocement leur(s) parent(s) posant de nombreux problèmes pratiques. De même, la constitution d'une cohorte d'orphelins destinée à être suivie à partir du tirage au sort de décès de personnes ayant au moins un enfant mineur n'est en rien simple à organiser.

Le recours à des enquêtes ou des suivis en population générale basés sur un échantillon très important permet néanmoins d'appréhender le phénomène rare que constitue la perte précoce d'un parent, ce n'est pas le cas de la plupart des enquêtes françaises de type biographique rétrospectif recueillant des informations sur la perte d'un parent au cours de l'enfance et sur les éléments du parcours de vie individuel⁸. De ce fait, les seules données françaises permettant une analyse de l'incidence du décès d'un ou de deux parents sur le devenir des enfants avec une robustesse statistique et un découpage suffisamment fin proviennent de l'enquête « Etude de l'Histoire Familiale » (EHF)

² Analyse inenvisageable en interrogeant des enquêtés sur le parcours de vie de leurs enfants et sur leur propre histoire familiale notamment l'année d'un éventuel veuvage.

³ Analyse impossible en interrogeant de façon rétrospective des enquêtés sur leur parcours de vie et des éléments de la biographie de leurs parents notamment l'année d'un éventuel décès.

⁴ Il s'agit notamment de l'enquête longitudinale suédoise dont l'échantillon est constitué d'une cohorte de 65 085 enfants vivant avec un seul parent et de 951 257 enfants vivant avec les deux. Cette observation suivie a eu lieu entre 1991 et 1999 et a été rendue possible par le fait que chaque enfant suédois possède un numéro d'identification personnel.

⁵ Le panel de Détroit est constitué des mères d'enfants nés au cours de l'année 1961 et représente une des illustrations des enquêtes longitudinales existant aux Etats Unis.

⁶ Toutefois, le projet de l'INED à travers l'enquête ELFE à venir est de suivre 20 000 enfants de la naissance à l'âge adulte pour analyser l'impact des différents facteurs familiaux, scolaires, comportementaux, environnementaux, sanitaires ou nutritionnels sur leur développement physique, psychologique et social. Les nouveaux nés enquêtés devraient être inclus par quatre vagues pendant l'année 2010 et proviendront de l'ensemble des maternités françaises.

⁷ A partir de laquelle subsisterait l'impossibilité d'étudier la survie des orphelins.

⁸ Entre autres, il s'agit notamment de l'Enquête Histoire de Vie réalisée en 2003 par l'INSEE auprès de 8300 individus ou de l'Enquête Evénement de vie et Santé réalisée par la DREES et l'INSEE en 2005-2006 auprès de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans.

appariée au recensement de 1999 et réalisée auprès de 380 000 personnes âgées de 18 ans et plus. Cette enquête livre des informations sur les enfants orphelins de deux manières mais une seule permet l'analyse de l'impact de la perte d'au moins un parent dans l'enfance sur l'ensemble de la trajectoire de vie. Toutefois, l'enquête n'étant pas spécifiquement destinée à l'étude de la situation des orphelins, l'angle d'approche privilégié possède des limites à la fois quant aux variables absentes du questionnaire mais également quant aux variables collectées pour étudier le contexte d'origine des enfants orphelins et son éventuelle différenciation par rapport à celui des enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents encore survivants.

1-L'impossibilité d'étudier l'effet de certaines variables sur le devenir des enfants orphelins à partir de la déclaration des enquêtés sur leur situation familiale au cours de l'enfance.

L'enquête française « Etude de l'Histoire Familiale » (EHF) fournit deux types d'informations sur les orphelins à partir de la déclaration des enquêtés.

D'un côté, les enquêtés ont déclaré l'issue de leur première et dernière union (veuvage ou séparation), leur vie génésique ainsi que quelques informations concernant leurs enfants telles que leur âge au départ du domicile parental ou leur décès éventuel. Ainsi, il est possible, grâce à la déclaration du parent survivant, d'étudier la situation d'orphelin précoce au sein des enfants déclarés par les enquêtés. Mais l'étude du devenir des enfants orphelins à partir de cette déclaration se heurte à plusieurs problèmes :

- les renseignements concernant le parcours de vie des enfants sont incomplets,
- le témoignage du parent survivant exclut les orphelins de père et de mère,
- l'effet de grappe⁹ associé à la déclaration du parent survivant tend à sous-estimer le nombre d'orphelins.

D'un autre côté, les enquêtés ont déclaré l'origine sociale de leurs parents ainsi que la date de décès éventuel de ces derniers. Grâce à ces informations et aux renseignements fournis par les enquêtés sur leur trajectoire de vie et plus précisément sur les événements entourant leur passage à l'âge adulte (départ de chez les parents éventuel et âge à ce départ, diplôme et âge de fin d'étude, catégorie socioprofessionnelle et âge au premier emploi, première union et âge à la première union) et le déroulement du parcours familial (naissance des enfants et calendrier de rupture de la première union), il est possible d'établir le lien potentiel entre la survenue de ces événements, leur temporalité et la perte éventuelle d'un ou de deux parents au cours de l'enfance.

Cet angle d'étude ne fournit cependant aucune information sur le devenir conjugal du parent survivant après le décès de son conjoint. Il est ainsi impossible de savoir si le veuvage s'est accompagné d'un remariage et d'évaluer l'éventuelle incidence d'une recomposition familiale sur les trajectoires des individus étudiés. Cependant, la recomposition familiale restant un phénomène rare pour les orphelins partiels¹⁰, l'absence de renseignement sur cet événement ne peut suffire à invalider complètement les conclusions qui pourront être tirées concernant l'effet de la perte d'un parent sur le devenir des enfants. De même, on ne dispose pas du lieu de résidence des parents de l'enquêté dont le lien avec certains événements de vie tel que l'âge au départ est avéré (Villeneuve-Gokalp, 2005 ; Bergouignan, 2004 ; Courgeau, 2000).

Malgré l'absence de certaines variables utiles à l'analyse, la déclaration des enquêtés sur leur situation familiale au cours de l'enfance est la seule à permettre l'étude de l'impact de la perte d'au moins un parent sur l'ensemble du parcours de vie. Afin de disposer d'effectifs associés à une puissance statistique suffisante, on considère ici comme orphelin tout enfant ayant perdu au moins un de ses parents avant l'âge de 18 ans. Par souci d'homogénéité, l'analyse est limitée aux seules personnes dont les 2 parents sont nés en France. De fait, cette étude ne porte que sur les adultes âgés de 18 ans et plus au moment de l'enquête dont les 2 parents sont nés en France et distingue essentiellement des enfants

⁹ Il suffit que le parent survivant omette la date de décès de son conjoint pour que l'ensemble des enfants qu'il a pu avoir avec ce conjoint ne soit pas considéré comme orphelins.

¹⁰ En 1999, approximativement 9 orphelins de père sur 10 avant 21 ans et 8 orphelins de mère sur 10 avant 21 ans vivent dans une famille monoparentale constituée du parent survivant et de leurs frères et sœurs éventuelles (Monnier-Pennec, 2003).

ayant vécu avec leurs deux parents jusqu'à 18 ans¹¹ : les orphelins de mère (orphelins partiels de mère), les orphelins de père (orphelins partiels de père) et les orphelins ayant perdu leurs 2 parents avant l'âge de 18 ans (orphelins absolus à 18 ans).

2- Des difficultés pour déterminer le contexte familial d'origine des enfants orphelins à partir des variables disponibles à travers la déclaration des enquêtés.

De nombreux travaux ont démontré les diverses facettes de l'influence de l'environnement familial sur le devenir des enfants. A côté de la dissociation familiale, le contexte d'origine exerce un effet sur les trajectoires individuelles via l'origine sociale, la taille de la fratrie ou le rang de naissance. Etudier l'effet de la perte d'un ou de deux parents avant 18 ans sur le devenir des enfants nécessite donc de faire la part entre ce qui tient spécifiquement à cet événement de ce qui est lié aux éléments particuliers du contexte d'origine des orphelins.

Toutefois, une comparaison toutes choses égales par ailleurs du contexte d'origine des orphelins avant 18 ans et des enfants ayant atteint 18 ans avec deux parents survivants s'avère difficile à l'aide des variables disponibles dans l'EHF pour étudier l'origine sociale, le rang ou la taille de la fratrie.

Concernant l'origine sociale, seule la catégorie socioprofessionnelle des parents permet de la déterminer à partir de la déclaration des enquêtés sur leur contexte d'origine. Outre la qualité de déclaration globalement médiocre et fortement corrélée avec l'événement « perte d'un parent avant 18 ans¹² », la catégorie socioprofessionnelle n'est pas une caractéristique figée comme pourrait l'être le niveau de diplôme et l'évolution professionnelle ou personnelle est susceptible de la modifier. Ainsi, le décès est un événement qui influe de deux manières sur la carrière professionnelle et son incidence ne permet de comparer que partiellement l'origine sociale des enfants orphelins et des enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants.

En effet, d'un côté, le décès interrompt précocement l'évolution professionnelle. En conséquence, la durée d'exposition à cette évolution diffère entre les parents décédés avant que les enfants atteignent l'âge de 18 ans et ceux qui ont au moins survécu jusqu'à ce que leurs enfants atteignent cet âge. De la même manière, le décès peut modifier la catégorie socioprofessionnelle du parent survivant et ce notamment en cas de décès du père avec une moindre inactivité féminine et donc transformer l'origine sociale des orphelins. D'un autre côté, la maladie ou le handicap pouvant précéder un décès peuvent modifier la catégorie socioprofessionnelle d'un des parents éventuellement dans un sens descendant mais surtout via une réduction de l'activité.

Cette difficulté de comparaison toutes choses égales par ailleurs se retrouve lorsque l'on veut analyser la taille de la fratrie et le rang des naissances des enfants orphelins par rapport aux enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants. En effet, facteurs démographiques et sociaux se conjuguent pour expliquer la taille de la fratrie et le rang de naissance des enfants orphelins et il est difficile de faire la part entre ce qui résulte d'un événement de rupture (constitution de la famille interrompue par le décès) de ce qui est lié à un risque plus important de décès du parent pour les personnes possédant certaines caractéristiques. Structurellement, les enfants de rang élevé ont un risque plus important de connaître le décès d'au moins un de leurs parents avant 18 ans, le risque de perdre un parent étant d'autant plus grand que l'écart d'âge entre parent et enfant est important. Ainsi, les enfants orphelins sont principalement des enfants de rang élevé (rang 4 et plus). Mais, lorsqu'il y a décès, la

¹¹ On entend ici par enfant ayant vécu avec ses deux parents les enfants n'ayant pas connu la perte physique d'au moins un de leurs parents qu'ils aient résidé ou non avec leurs 2 parents. Cette catégorie inclut donc, pour une partie, les enfants dont les parents se sont séparés avant l'atteinte de la majorité. Par abus de langage, on qualifiera aussi ces personnes d'enfants de familles intactes.

¹² Le taux de non réponse globale concernant la catégorie socioprofessionnelle du père atteint 11,2%. Ce taux qui atteint 9,8% chez les personnes n'ayant pas connu la perte d'un parent au cours de l'enfance est multiplié par 2 chez les individus dont la mère est décédée au cours de l'enfance et par 3 lorsque c'est le père ou les 2 parents qui ont disparu. On retrouve le même phénomène concernant la CSP de la mère avec un taux de non réponse globale de 21,5% et une multiplication par 2 de ce taux lorsque la mère ou les deux parents sont décédés avant 18 ans par rapport aux individus n'ayant pas connu cet événement. Si la qualité globale de déclaration augmente au fil des générations, la différence de qualité entre les différentes catégories ici étudiées persiste. L'origine sociale étant une caractéristique dont la corrélation avec la temporalité de la plupart des événements de vie est forte, la modalité « non réponse » a été conservée dans les analyses réalisées.

descendance est interrompue. Les couples dissous par décès d'un des conjoints sont moins féconds que les autres. Au total, le risque de perdre un parent est plus important pour les enfants uniques ainsi que pour les enfants de rangs élevés au sein des familles de 4 enfants ou plus. Seul l'âge à la naissance des enfants permettrait de comparer toutes choses égales par ailleurs la taille de la fratrie et le rang de naissance des enfants orphelins à ceux des enfants ayant atteint leur majorité avec 2 parents sont survivants mais la déclaration de l'enquête sur ses parents ne fournit ni cette information, ni leurs années de naissance.

Malgré ces difficultés, il est possible d'esquisser un portrait bien que partiel de l'évolution de la fréquence, de l'origine sociale et du rang de naissance des enfants orphelins depuis 1910 à partir de la déclaration des enquêtes sur leur situation familiale au cours de l'enfance.

II-Des orphelins avant 18 ans de moins en moins nombreux dont l'origine sociale est plus modeste que celle des enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents sont survivants.

La prise en compte des remarques énoncées précédemment n'empêche néanmoins pas d'observer trois caractéristiques essentielles des orphelins partiels ou absolus dont les deux parents sont nés en France. L'analyse de l'enquête « Etude de l'Histoire Familiale » montre ainsi que les orphelins de père, de mère ou de père et de mère appartiennent plus souvent aux générations anciennes, leur origine sociale est souvent plus modeste et leur rang de naissance plus élevé que celui des enfants ayant vécu avec leurs deux parents jusqu'à 18 ans.

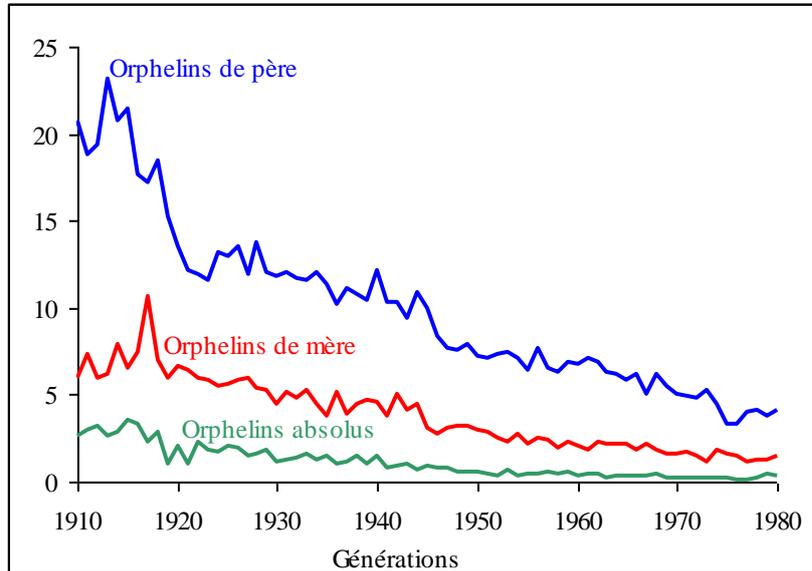
1-Perdre au moins un parent avant 18 ans, une situation de moins en moins fréquente.

Après une augmentation importante de la proportion d'orphelins absolus à 18 ans et d'orphelins partiels de père au même âge chez les enfants nés juste avant et au cours de la première guerre mondiale puis des orphelins partiels de mère à 18 ans au moment de l'épidémie de grippe espagnole, ces proportions n'ont depuis cessé de diminuer. On dénombre ainsi dans la génération 1980, 1,4% de personnes ayant perdu leur mère à 18 ans, 4,1% ayant perdu leur père au même âge et seulement 0,3 % d'orphelins absolus à 18 ans (Figure 1). Dans toutes les générations ici étudiées, on compte environ 7 orphelins de père pour 3 orphelins de mère. Ces différences proviennent à la fois de la surmortalité masculine¹³ existant à tous les âges de la vie mais aussi de l'âge plus avancé des hommes à la naissance de leurs enfants¹⁴.

¹³ En 2005, l'espérance de vie des hommes en France métropolitaine atteint 76,8 ans contre 81,6 ans pour les femmes.

¹⁴ En 2005, l'âge moyen à la naissance des enfants atteint 32,7 ans pour les hommes et 29,7 ans pour les femmes (INSEE, état civil).

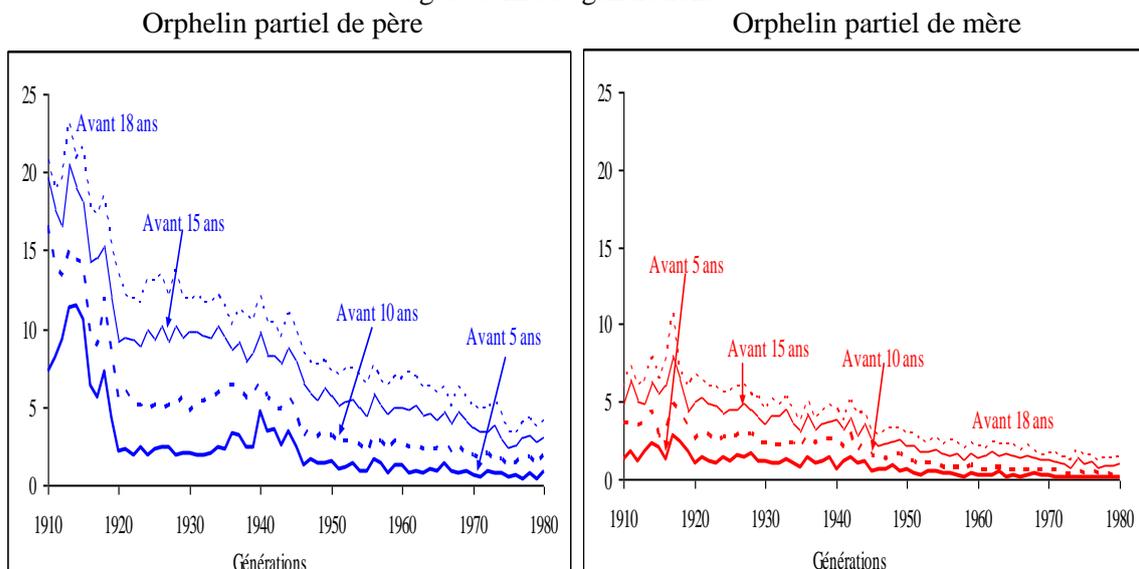
Figure 1 : Evolution des proportions d'orphelins absolus et d'orphelins partiels de père ou de mère au fil des générations.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Naturellement, plus l'âge de l'enfant croît et donc plus l'âge de ses parents augmente plus sa probabilité de devenir orphelin de père ou de mère augmente. Dans la plupart des générations, le nombre d'individus devenu orphelins entre 15 et 18 ans représente approximativement 2 fois celui de ceux qui ont connu la perte d'un de leur parent avant 14 ans (Figure 2).

Figure 2 : Evolution de la proportion d'orphelins absolus et partiels de père ou de mère à différents âges au fil des générations



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

2- Une origine sociale plus modeste des enfants orphelins à 18 ans.

Des générations 1910-1939 aux générations 1970-1980, les différences de mortalité selon la catégorie sociale se répercutent dans la proportion d'orphelins.

Dans la mesure où le statut de cadre s'acquiert souvent plus tard que celui d'ouvrier, les ouvriers sont en moyenne plus jeunes que les cadres. Pourtant, avoir un père ouvrier est associé à un risque plus important de le perdre avant l'âge de 18 ans. En effet, on compte dans la dernière génération étudiée, 1970-1980, quasiment 3 fois plus d'orphelins de père à 18 ans chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres ou de professions intermédiaires (4,66% chez les ouvriers, contre 1,67% chez les cadres et 1,66% chez les professions intermédiaires). Les orphelins de père sont encore plus nombreux chez les inactifs hors retraités (5,09%) ce qui peut s'expliquer par le retrait d'activité par mauvaise santé précédant le décès. Chez les orphelins absolus, le risque de perdre son père est également plus élevé lorsque ce dernier est ouvrier. Ces différences reflètent les inégalités sociales de mortalité très accusées pour les hommes¹⁵. Dans les mêmes générations, lorsque le père est décédé avant que l'enfant n'ait 18 ans, le parent survivant, la mère, est le plus souvent active et lorsque c'est le cas elle appartient aussi aux catégories sociales les plus modestes. Ainsi, 6% des individus de la génération 1970-1980 dont la mère est ouvrière ont connu la perte de leur père avant 18 ans, 5% lorsqu'elle est employée contre 3,5% lorsqu'elle est inactive. Lorsque le père décède avant que les enfants atteignent l'âge de 18 ans, il est probable qu'une partie des mères initialement inactives soit le plus souvent contrainte de travailler pour subvenir aux besoins du ménage.

En ce qui concerne les orphelins de mère à 18 ans, les différences entre les extrémités du corps social sont moins marquées car les inégalités sociales de mortalité sont moins accentuées pour ces dernières. Le risque est toutefois plus important de perdre sa mère avant 18 ans lorsque celle-ci est inactive (1,83%) tandis qu'il est similaire pour les autres catégories sociales (environ 1%). Comme pour les hommes, la mauvaise santé précédant le décès peut favoriser un retrait d'activité précoce.

Les caractéristiques sociales du parent survivant sont importantes dans la mesure où la plupart des orphelins de père ou de mère continuent de vivre avec le parent survivant¹⁶. En ce qui concerne les enfants dont les 2 parents ont disparu avant 18 ans, plusieurs situations sont possibles : soit le départ du domicile parental vers un orphelinat ou vers le domicile d'un proche, soit le maintien dans le domicile parental, un autre membre ou couple de la famille se substituant aux parents décédés. Dans l'enquête Etude de l'Histoire Familiale, au sein des différentes générations étudiées, environ 50% des enfants ayant perdu leurs 2 parents avant 18 ans déclarent avoir quitté le domicile parental avant ou au moment du décès du dernier parent survivant. Lorsqu'on tient compte essentiellement des départs après 14 ans, seulement 30% des enfants sont dans cette situation. Plusieurs explications peuvent être avancées : un autre individu ou couple se substitue aux parents décédés dans le domicile parental ou les enfants assimilent le domicile où ils ont passé la fin de leur enfance à leur domicile parental.

3-Un rang de naissance en moyenne plus élevé des enfants orphelins.

Plus le rang de naissance est élevé, plus l'écart d'âge de l'enfant avec ses parents est élevé et plus la fratrie est grande, plus les intervalles inter génésiques sont courts. Ainsi, les enfants de rang 4 et plus sont surreprésentés au sein des orphelins partiels et absolus par rapport aux enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants (la différence atteignant 5 points de pourcentage dans les générations 1970-1980). Cette corrélation entre rangs élevés et perte précoce d'au moins un des parents implique mécaniquement une surreprésentation quoique moins marquée des enfants appartenant à de grandes fratries. On remarque toutefois que les enfants uniques comprennent aussi une proportion d'orphelins supérieure à la moyenne. Cela résulte de l'interruption précoce de la constitution de la famille par le décès prématuré d'un des parents. Au total, c'est dans les familles de 2 et 3 enfants que la proportion d'orphelins est la plus faible.

¹⁵ Sur la période 1991-1999, l'espérance de vie des cadres à 35 ans dépasse de 7 ans celle des ouvriers, cette même différence atteignant 3 ans pour les femmes (Monteil, Robert-Bobée, 2005).

¹⁶ Voir note n°10.

III- Une plus grande précocité d'entrée dans la vie adulte se répercutant sur l'ensemble de la biographie.

La présentation des caractéristiques d'origine des enfants orphelins avant 18 ans démontre la surreprésentation au sein de ces derniers de facteurs (origine sociale modeste, rang de naissance élevé) admis comme les plus discriminants en matière de décohabitation mais aussi de biographie scolaire, professionnelle et familiale. Ainsi, la suite de cette étude qui se propose d'analyser pour chaque événement du parcours de vie l'effet de la perte d'au moins un parent avant l'âge de 18 ans doit s'efforcer d'éliminer l'influence du contexte d'origine des enfants orphelins sur les trajectoires de vie. Il s'agit, par ailleurs, tout en contrôlant ce contexte d'origine, de distinguer l'effet direct de la perte d'un parent avant l'âge de 18 ans sur la probabilité de vivre les événements étudiés de son incidence plus indirecte liée à une trajectoire perturbée à un moment donné par un de ces événements. Par exemple, la perte précoce d'un parent peut avoir un effet sur l'âge à la fin des études lequel peut indépendamment de la situation familiale influencer sur le calendrier de la première vie en couple. Les variables de contrôle intègrent donc non seulement les éléments du contexte d'origine à savoir l'origine sociale, la taille de la fratrie ou le rang de naissance mais également progressivement des événements du parcours de vie des orphelins tels que l'âge au départ du foyer parental, l'âge à la fin des études ou encore l'âge à la première union.

L'analyse de l'effet de la perte d'au moins un parent sur la trajectoire de vie qui inclut les événements liés aux passages à l'âge adulte (départ du domicile parental, fin des études, premier emploi et première union) et les événements caractérisant le déroulement de la vie familiale (naissance du premier enfant et rupture de la première union) pour comparer les orphelins de père, de mère et absolus à 18 ans aux enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants. Cette analyse est d'abord menée sans contrôle de ces facteurs puis en cherchant à éliminer leur effet parasite via l'usage de régressions logistiques¹⁷.

1- Une entrée dans l'âge adulte perturbée directement et indirectement par la perte d'au moins un parent avant 18 ans.

L'entrée dans l'âge adulte est ici définie à partir de 4 attributs : le départ du domicile parental¹⁸, la fin des études¹⁹, le premier emploi²⁰ et la première union²¹. Si l'enchaînement de ces 4 événements dans la vie des individus est aujourd'hui moins normé qu'autrefois, ils ne sont pas pour autant totalement indépendants et continuent à entretenir des relations étroites (Galland, 2000).

Ainsi, l'analyse menée pour chacun de ces 4 événements isolément évalue les probabilités de vivre chacun d'entre eux et la temporalité avec laquelle ils sont vécus pour les enfants orphelins et ceux dont ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants d'abord sans tenir compte des éléments de contexte puis en cherchant à éliminer l'influence du contexte d'origine et enfin, en contrôlant l'effet de la temporalité des événements nécessairement antérieurs à l'événement étudié.

a) Un départ avancé du foyer parental en cas de perte d'au moins un parent et notamment de la mère.

¹⁷ L'utilisation de modèles logit pose problème pour la catégorie des orphelins absolus dont l'effectif restreint conduit à une faible puissance statistique.

¹⁸ Le départ du domicile parental exclut dans l'EHF l'internat et le service militaire.

¹⁹ La question permettant d'appréhender l'âge à la fin des études dans l'EHF est la suivante : « A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université pour la première fois ? »

²⁰ La question permettant de saisir l'âge au premier emploi dans l'EHF est la suivante : « A quel âge avez-vous travaillé pour la première fois pendant au moins trois mois de suite ? »

²¹ La première union est définie dans l'EHF par une vie commune sous le même toit pendant 6 mois ou davantage avec ou sans mariage.

Principalement en raison de l'allongement de la durée des études, le départ du domicile parental est devenu aujourd'hui un processus très complexe marqué par des allers/retour fréquents avant la prise d'indépendance résidentielle (Villeneuve-Gokalp, 2000). Cette difficulté de définition du départ de chez les parents pour les individus se vérifie dans l'EHF. D'une part, la déclaration des parents sur le départ excède d'environ 1 an celle de l'enfant. D'autre part, on constate qu'environ 7% des enfants de la génération 1975 et 13% de ceux de la génération 1980 déclarent n'être jamais parti de chez leur parent alors qu'au recensement ils ont rempli une feuille de logement correspondant à la résidence qu'ils habitent seuls. Ce cas de figure correspond la plupart du temps aux étudiants. Outre ces disparités d'appréciation, de nombreux facteurs sont susceptibles d'influer sur ce départ : le lieu de résidence des parents (selon sa proximité par rapport aux centres universitaires), la profession des parents, la taille de la fratrie et le rang de naissance de l'enfant, le genre²², l'âge à la fin des études corrélé avec le niveau de diplôme, la génération (Courgeau, 2000).

Compte tenu de ces ambiguïtés et de cette complexité, on entend ici vérifier d'une part si le décès d'un des deux parents a un impact sur la probabilité de ne pas avoir encore quitté le domicile parental à 30 ans et d'autre part, si la perte d'un ou des deux parents modifie l'âge au départ du domicile parental et ce selon le genre du parent décédé. Dans cette dernière analyse, les enfants partis avant l'âge de 15 ans ont été exclus afin d'éviter, principalement pour les orphelins absolus, la confusion entre placement de l'enfant et départ volontaire de ce dernier.

La proportion d'individus n'ayant pas quitté le domicile parental à 30 ans par génération et genre présente de légères variations selon la situation familiale au cours de l'enfance (Figure 3). Exception faite des générations les plus anciennes, les orphelins de père pour les hommes ou de mère et de père pour les femmes résident plus fréquemment dans le domicile parental à 30 ans. Ainsi, le fait de ne pas être parti du domicile parental à 30 ans est plus fréquent en cas de perte du père pour les hommes (la différence par rapport aux enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants est de 3 points de pourcentage dans les générations 1955-1964) et en cas de perte de la mère pour les femmes (la différence atteint 1 point de pourcentage dans les mêmes générations). Les orphelins absolus avant 18 ans, homme ou femme, sont quant à eux plus nombreux à ne plus résider dans le domicile parental à 30 ans. Toutefois à génération, genre, origine sociale, taille de la fratrie et rang de naissance identique, les orphelins ont la même probabilité que les autres de résider encore dans le domicile parental à 30 ans.

Figure 3 : Proportion de personnes n'ayant pas quitté le domicile parental à 30 ans selon le genre, la génération et la situation familiale à 18 ans.

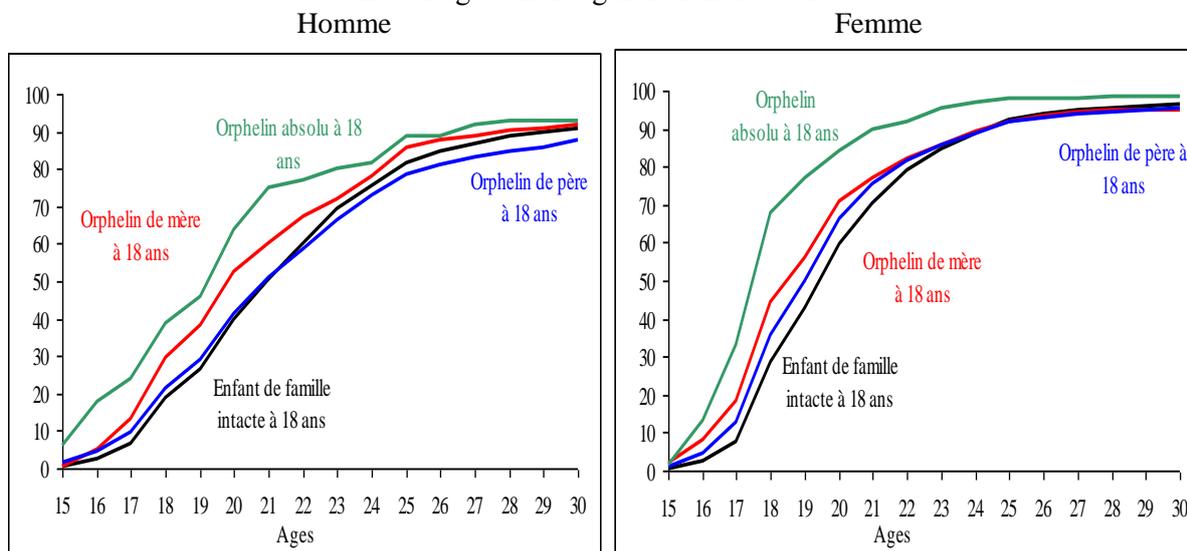
	Hommes			Femmes		
	1910-44	1945-54	1955-64	1910-44	1945-54	1955-64
Enfant de famille intacte à 18 ans	13,14	7,45	8,89	9,33	3,28	3,52
Orphelin de mère à 18 ans	11,60	8,21	7,67	9,88	4,54	4,83
Orphelin de père à 18 ans	11,51	9,78	12,00	11,22	4,24	4,41
Orphelin absolu à 18 ans	6,30	6,70	5,43	6,17	1,92	1,18

Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Si la perte d'un des deux parents a peu d'impact sur la probabilité de ne pas avoir quitté le domicile parental à 30 ans une fois les caractéristiques d'origine contrôlées, le décès d'un ou de deux parents avant 18 ans a, selon le genre du parent décédé, un impact différencié pour les hommes et pour les femmes sur le calendrier du départ du domicile parental.

²² En 1997, la différence d'âge au départ atteint environ 1,5 an entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'âge au premier départ.

Figure 4 : Evolution des taux cumulés de départ du domicile parental selon la situation familiale à 18 ans et l'âge dans les générations 1955-1964.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Pour les hommes le décès du père avant 18 ans modifie peu le calendrier des départs du domicile parental par rapport à un enfant ayant vécu avec ses 2 parents jusqu'à 18 ans tandis que le décès de la mère accélère ce départ. Pour les femmes, le décès du père avant 18 ans accélère le départ du foyer parental tout comme la perte de la mère avant 18 ans (Figure 4). Pour les hommes comme pour les femmes, le fait d'avoir perdu ses 2 parents avant 18 ans est associé à une plus grande précocité du départ du foyer parental notamment parce qu'une partie d'entre eux résident déjà hors du domicile parental entre 15 et 18 ans (approximativement 30%). Les différences observées sur le calendrier des départs du foyer parental ne tiennent pas essentiellement aux caractéristiques sociales et familiales d'origine ni à d'éventuels événements antérieurs (âge à la fin des études) caractérisant les enfants dont un ou deux des parents sont décédés au cours de l'enfance. En effet, un modèle de régression logistique appliqué à la probabilité de partir avant 20 ans du domicile parental pour les femmes puis à la probabilité de quitter ce domicile avant 21 ans pour les hommes confirme les différences observées. Si toutes choses égales par ailleurs, la perte de la mère avant 18 ans augmente la probabilité de partir du domicile parental avant 20 ans pour les femmes, pour les hommes le même événement augmente beaucoup plus fortement le risque de partir avant 21 ans par rapport à un enfant ayant vécu avec ses 2 parents jusqu'à l'âge de 18 ans. L'effet du décès du père avant que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans sur les mêmes probabilités est moindre et assez semblable pour les hommes et pour les femmes compte tenu du calendrier de départ plus précoce de ces dernières. Le décès des deux parents avant que l'enfant atteigne sa majorité est pour les hommes comme pour les femmes l'événement qui augmente le plus la probabilité de quitter le domicile parental respectivement avant 21 ans et avant 20 ans. Le genre du parent décédé joue donc sur le calendrier des départs du domicile parental et ce notamment pour les hommes.

Une plus grande précocité au départ du domicile parental se retrouve également chez les enfants ayant connu le divorce de leurs parents (Aquilino 1991, Goldscheider et Goldscheider 1993, Goldscheider 1997, Villeneuve-Gokalp, 2005).

La dernière étude française réalisée à partir des données de l'enquête EHF en utilisant la déclaration des parents sur le départ de leurs enfants montrent que les orphelins avant 18 ans partent plus tôt que les enfants ayant vécu avec leurs deux parents mais plus tard que les enfants de parents séparés. Par ailleurs, cette analyse note que la recomposition familiale pouvant suivre un divorce ou un décès est

plus déterminante que la perte d'un parent avant 18 ans ou la séparation de ces derniers (Villeneuve-Gokalp, 2005). L'effet d'une éventuelle recomposition familiale ne peut être étudié à partir de la déclaration des enquêtés sur leur propre départ mais, en cas de veuvage, la constitution d'un nouveau couple par le parent survivant est un événement relativement rare. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble des orphelins partiels ou absolus l'accélération du départ du foyer parental résultant de la perte d'au moins un parent avant 18 ans ne saurait être nettement amoindrie par les peu fréquentes recompositions familiales.

Il s'agit maintenant de tester si ce départ plus précoce a un effet sur le parcours scolaire de ces jeunes ou si indépendamment de cet élément du parcours de vie, le parcours scolaire est modifié par la perte d'un parent ou de deux parents avant 18 ans.

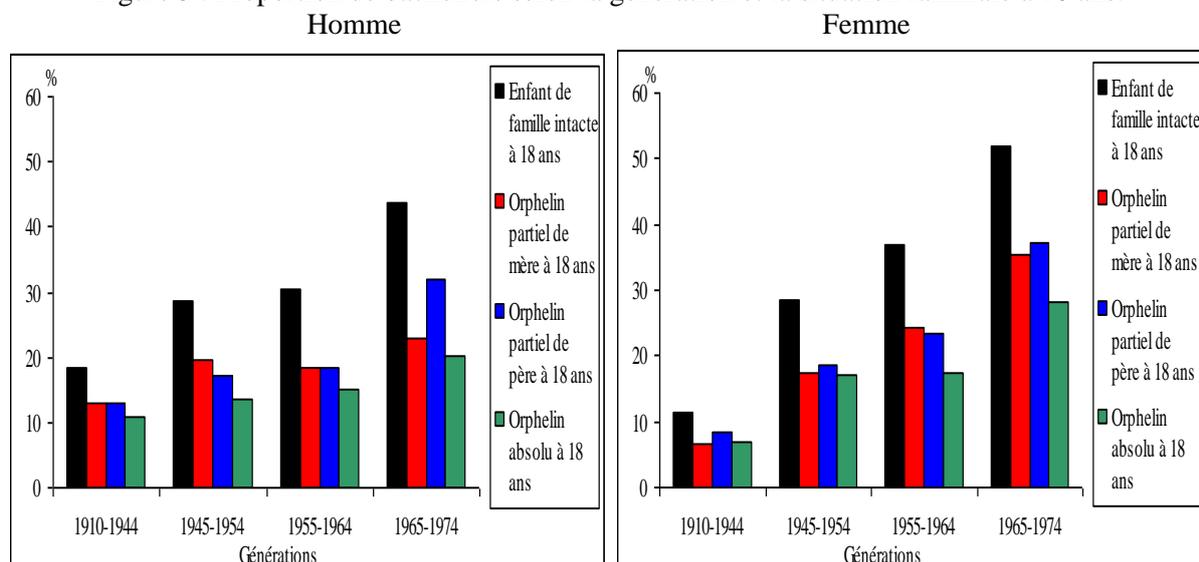
b) Une scolarité perturbée par l'effet direct de la perte d'un parent avant 18 ans.

L'expérience scolaire des enfants ayant perdu un ou deux de leurs parents avant 18 ans et son éventuelle différenciation par rapport à la situation de référence (avoir vécu avec ses 2 parents jusqu'à l'âge de 18 ans) est appréhendée ici à travers 2 types de mesure : le fait de posséder le baccalauréat et l'âge à la fin des études.

Etre orphelin à 18 ans est plus souvent associé à une moindre réussite scolaire.

Dans toutes les générations étudiées, pour les hommes comme pour les femmes, les enfants dont un des parents ou les 2 parents sont décédés avant qu'ils atteignent l'âge de 18 ans sont en proportion plus nombreux que les enfants ayant vécu avec leurs 2 parents à ne pas posséder le baccalauréat (Figure 5). Dans les générations 1965-1974, 50% des enfants ayant vécu avec leur 2 parents jusqu'à l'âge de 18 ans possèdent le baccalauréat contre environ 30% des orphelins partiels à 18 ans et 25% des orphelins absolus. Le fait d'être un homme ou une femme ne modifie pas les différences observées mais le genre du parent décédé semble avoir un impact différencié pour les hommes et les femmes notamment dans les générations les plus récentes. Alors que pour les femmes, la réussite scolaire semble être sensible à la perte d'un parent quel que soit son genre, pour les hommes c'est la perte de la mère avant 18 ans qui diminue le plus les chances de posséder au moins le baccalauréat.

Figure 5 : Proportion de bacheliers selon la génération et la situation familiale à 18 ans.

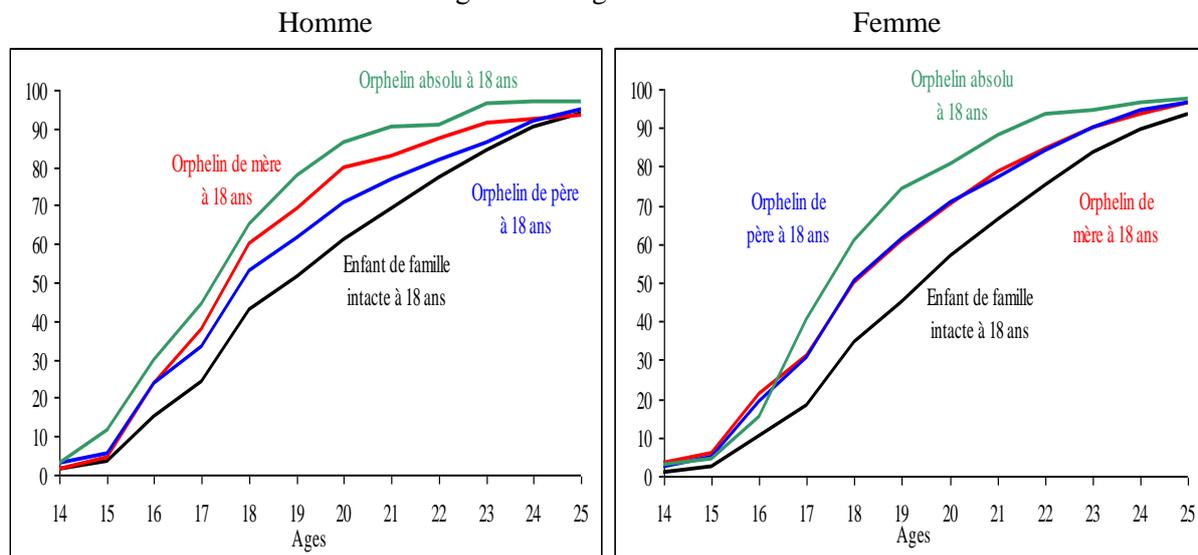


Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

L'allongement généralisé de la durée des études et la massification scolaire, loin d'atténuer les différences de réussite selon la situation familiale à 18 ans, les a contraire accentuées en ce qui concerne la possession du baccalauréat. Ainsi, alors que la proportion de personnes possédant au moins le baccalauréat était diminuée de 4 points de pourcentage pour les orphelins à 18 ans par rapport aux enfants n'ayant pas connu la perte d'un parent dans les générations 1910-1939, cette différence atteint approximativement 16 points de pourcentage dans les dernières générations étudiées.

Ces différences en matière de scolarité entre orphelins et enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants se retrouvent naturellement sur le calendrier de l'âge à la fin des études avec une sortie plus précoce des orphelins du système scolaire pour les hommes comme pour les femmes (Figure 6).

Figure 6 : Evolution des taux cumulés de sortie du système scolaire selon la situation familiale à 18 ans et l'âge dans les générations 1965-1974.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

A génération et genre donnés, plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer la moindre réussite scolaire des orphelins avant 18 ans par rapport aux enfants ayant vécu avec leur deux parents jusqu'à cet âge. En effet, ces derniers cumulent un certain nombre de caractéristiques dont le lien avec l'échec scolaire a déjà été prouvé tels que leur origine sociale modeste²³, la taille de leur fratrie en moyenne plus grande, leur rang de naissance en moyenne plus élevé ou leur départ plus précoce du foyer parental. Pour mesurer l'effet propre du décès d'un ou des deux parents sur la réussite scolaire des orphelins et à côté du genre et de la génération, il faut donc faire la part de ce qui tient à d'autres facteurs d'échec ou de réussite : l'origine sociale, la taille de la fratrie, le rang de naissance et le départ plus précoce du domicile parental.

Toutes choses égales par ailleurs, exception faite de l'âge au départ du foyer parental, la perte d'au moins un parent avant 18 ans joue un rôle pénalisant pour l'obtention du baccalauréat et pour la poursuite d'étude après 17 ans. Ce phénomène est plus marqué lorsque la mère est décédée précocement mais il s'observe aussi chez les orphelins partiels de père. L'introduction dans le modèle logistique de l'âge au départ du domicile parental modifie les différences observées mais elle n'explique pas à elle seule ces dernières et ce notamment pour les orphelins partiels. Ce n'est donc pas la précocité du départ du domicile parental des orphelins partiels qui explique les différences observées en matière de réussite scolaire ou de poursuite d'étude. D'autres éléments d'explication peuvent être avancés tels que les difficultés financières des familles monoparentales qui peuvent constituer un frein à la réussite scolaire de ces enfants. Le suivi de la scolarité des enfants par les parents peut également être altéré par la perte de l'un d'entre eux. Enfin, des interprétations d'ordre psychologiques peuvent être avancées : le choc émotionnel lié à la perte d'un parent peut avoir des conséquences négatives sur la scolarité.

Cet effet de l'impact du décès d'un parent sur les chances d'obtenir le baccalauréat et notamment du décès de la mère se retrouve chez les enfants de parents séparés toutes choses égales par ailleurs mais il est moindre en cas de recomposition familiale (Archambault, 2001). Ainsi, il est possible que les différences observées ici soient atténuées sous l'effet des recompositions familiales. Relativement

²³ 70,4% des enfants issus des milieux populaires obtiennent le baccalauréat contre 89% des enfants issus des catégories supérieures.

rare en cas de veuvage, elles ne peuvent avoir qu'un effet modeste sur l'obtention du baccalauréat par les orphelins.

Si la perte d'un parent avant 18 ans exerce une influence négative sur la scolarité, ces différences doivent naturellement se retrouver dans le parcours professionnel des orphelins. Il s'agit donc ici de vérifier si à l'âge de fin d'étude donné, la perte d'un ou de deux des parents exerce un effet négatif sur le devenir professionnel des enfants ayant connu cet événement avant l'âge de 18 ans.

c) Une influence indirecte de la perte d'au moins un parent avant 18 ans sur la mobilité sociale et le calendrier du premier emploi.

La perte d'un ou de deux parents avant l'âge de 18 ans exerce un effet négatif sur la mobilité sociale des enfants en même temps qu'elle accélère l'entrée sur le marché du travail.

La reproduction sociale est modifiée par le décès d'un ou de deux parents avant 18 ans.

Les chances pour un enfant dont le père est cadre ou profession intermédiaire d'occuper la même position sociale sont réduites par le décès d'un ou de deux parents avant 18 ans (Figure 7). Le genre du parent décédé conserve un impact différencié pour les hommes et pour les femmes. Ainsi, lorsque le père occupe un emploi de cadre ou de profession intermédiaire, la probabilité d'accéder à la même position sociale est davantage réduite pour les hommes lorsque le père décède avant 18 ans que lorsque c'est la mère qui disparaît avant cet âge tandis que c'est l'inverse qui se produit pour les femmes.

Figure 7 : Proportions de cadres ou professions intermédiaires chez les enfants de cadres ou professions intermédiaires selon le genre, la génération et la situation familiale à 18 ans.

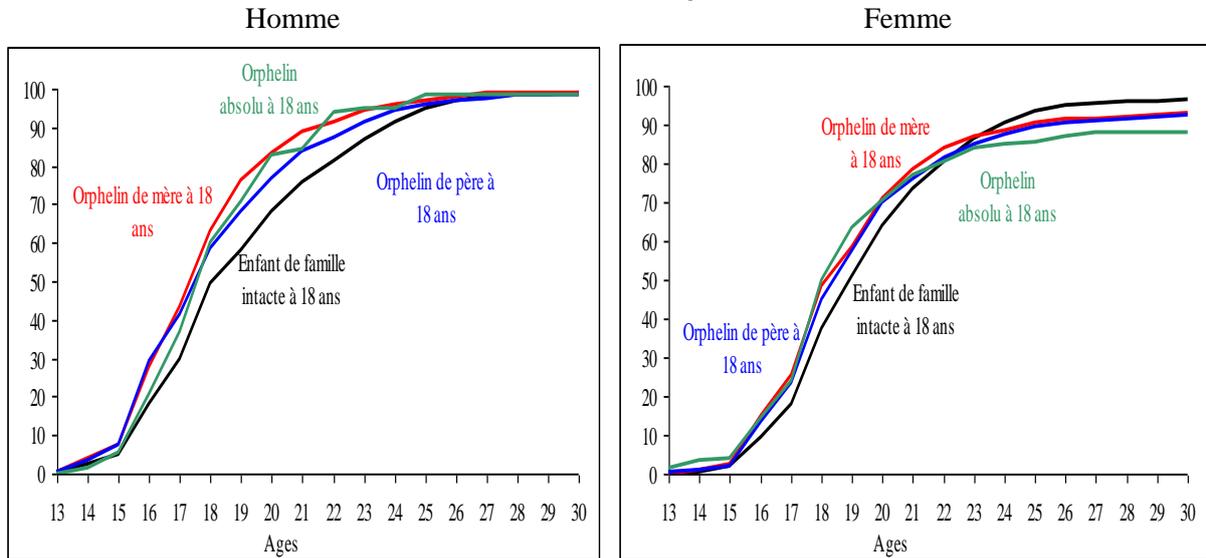
		Génération			
Genre	Situation familiale à 18 ans	1910-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969
Homme	Famille intacte	64,06	74,30	68,24	63,50
	Orphelin de mère	56,80	72,21	58,17	63,84
	Orphelin de père	55,49	66,80	58,37	57,48
Femme	Famille intacte	29,57	41,63	35,30	28,81
	Orphelin de mère	23,55	31,59	30,12	16,40
	Orphelin de père	26,81	34,70	32,39	20,13

Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

La perte d'un ou de deux parents avant l'âge de 18 ans joue également sur l'âge au premier emploi dans le sens d'une plus grande précocité d'entrée sur le marché du travail des orphelins par rapport aux enfants dont les 2 parents ont survécu jusqu'à l'âge de 18 ans.

Dans les générations 1960-1969, à 18 ans, la proportion d'orphelins partiels ou absolus déjà entrés sur le marché du travail excède d'environ 10 points de pourcentage celle des enfants n'ayant pas connu la perte d'un parent avant 18 ans (Figure 8).

Figure 8 : Evolution des taux cumulés de première entrée sur le marché du travail selon l'âge et la situation familiale à 18 ans dans les générations 1960-1969.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Toutefois, l'application d'un raisonnement toutes choses égales par ailleurs montre que ce n'est qu'indirectement que la perte d'un parent joue sur la probabilité d'exercer un emploi de cadre ou de profession intermédiaire ou d'entrer sur le marché du travail avant l'âge de 18 ans. A même contexte sociale et familiale d'origine, la perte d'un ou de deux parents exerce un effet négatif sur la probabilité d'occuper un emploi de cadre ou de profession intermédiaire ainsi qu'un effet positif sur la probabilité d'entrer sur le marché du travail avant l'âge de 18 ans. Cependant, en introduisant dans le modèle l'âge de fin d'étude, l'impact de la perte d'un ou de deux parents avant 18 ans sur ces deux probabilités s'annule.

Ainsi, c'est parce que l'expérience de la perte d'un ou de deux parents agit sur la scolarité en diminuant les chances d'accéder à certains diplômes que le destin professionnel des orphelins est modifié par rapport à celui des enfants ayant vécu avec leur 2 parents jusqu'à l'âge de 18 ans.

d) Un calendrier de la première union modifié indirectement par la perte d'un parent avant 18 ans pour les femmes.

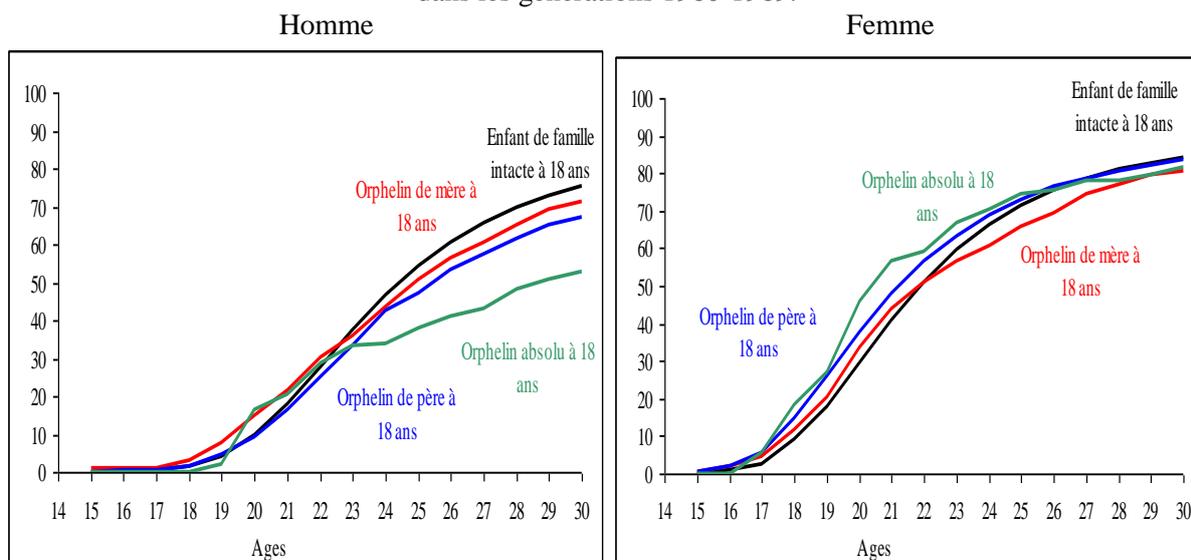
L'entrée dans le couple est un événement fortement influencé par l'âge au départ du foyer parental notamment pour les femmes mais aussi par le parcours scolaire des enfants. Il s'agit ici de vérifier si indépendamment de ces facteurs, le décès d'un ou de deux parents exerce une influence sur la première mise en couple.

La première entrée dans la vie de couple est anticipée pour les enfants ayant connu le décès de l'un ou de deux de leurs parents à 18 ans par rapport aux enfants ayant vécu avec leurs deux parents jusqu'à l'âge de 18 ans. De manière générale, les différences sont beaucoup plus marquées pour les femmes. Pour ces dernières, la perte des deux parents avant 18 ans et la perte d'un des deux parents notamment du père accélère l'entrée dans la vie de couple. Ainsi, dans les générations 1960-1969, à 19 ans, 18% des femmes ayant vécu avec leurs 2 parents avaient déjà connu une vie en couple contre 21% des femmes ayant perdu leur mère avant 18 ans, 25% de celles qui ont perdu leur père avant le même âge et 26% de celles qui ont perdu leurs deux parents avant 18 ans. Pour les hommes, les effets sont moins accentués mais la perte de la mère avant 18 ans est plus déterminante pour l'entrée précoce dans la vie de couple que ne l'est la perte du père ou des deux parents avant 18 ans. Dans les générations 1960-

1969, à 20 ans, 10% des hommes ayant vécu avec leur deux parents étaient entrés dans une vie de couple contre 13% de ceux ayant perdu leur mère avant 18 ans.

A contexte social et familial d'origine identique, la perte d'au moins un parent exerce un effet différent sur la précocité d'entrée en première union pour les hommes et les femmes. Pour les hommes, la perte d'un parent n'a aucun impact sur la probabilité de se mettre en couple avant 21 ans tandis que pour les femmes, la perte d'un parent et notamment du père augmente cette probabilité. Le jeune âge au départ de chez les parents des femmes ayant perdu un de leur parent explique cet engagement conjugal plus précoce tandis que la scolarité plus courte si elle explique l'effet de la perte de la mère sur la probabilité de former une première union avant 21 ans ne parvient pas à rendre compte de l'impact de la perte du père sur cette même probabilité.

Figure 9 : Evolution des taux cumulés de première union selon l'âge et la situation familiale à 18 ans dans les générations 1960-1969.

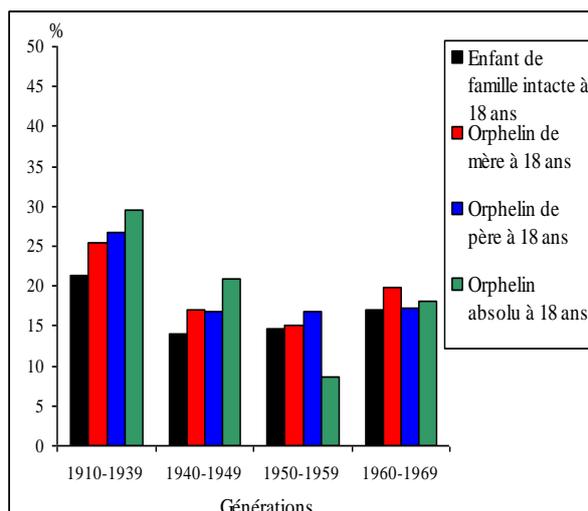
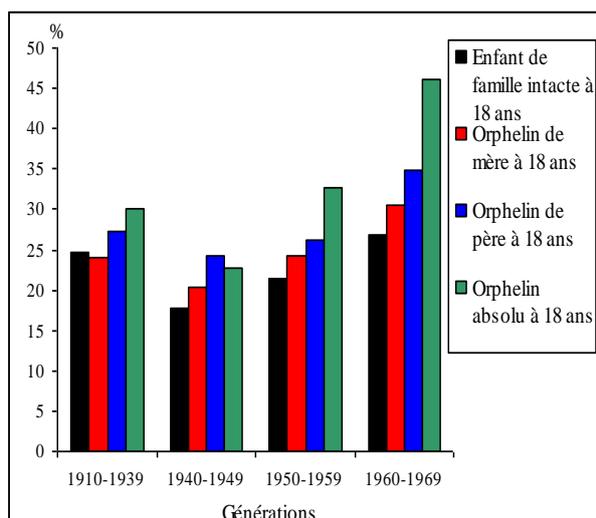


Source : CK, Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999.

Si l'entrée dans la vie de couple est avancée pour les enfants ayant vécus la perte d'un ou de deux de leurs parents avant 18 ans surtout pour les femmes, ils déclarent plus fréquemment ne s'être pas encore mis en couple à 30 ans que les enfants ayant vécu avec leur 2 parents jusqu'à 18 ans. Très modestes pour les femmes, les différences sont particulièrement accentuées pour les hommes lorsque les 2 parents sont décédés avant 18 ans. Dans les générations. 1960-1969, c'est le cas de 46% des hommes ayant perdu leurs deux parents avant 18 ans et de 38% de ceux qui ont perdu leur père avant d'atteindre l'âge de 18 ans (Figure 10).

Figure 10 : Proportions de personnes n'ayant pas encore vécu en couple à 30 ans selon la génération et la situation familiale à 18 ans.

Homme Femme



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Mais à origine sociale, genre, génération et taille de la fratrie identique, la perte d'un ou de deux parents avant 18 ans ne joue plus sur la probabilité de ne pas avoir encore vécu en couple à 30 ans. Pour les hommes, plus le diplôme est élevé, plus les chances de mise en couple sont grandes. Or, les enfants dont un des parents est décédé et notamment le père sont d'origine sociale plus modeste et poursuivent des études plus courtes que les enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants. Une fois contrôlée la catégorie socioprofessionnelle du père, qui détermine en grande partie les inégalités de niveau de diplôme, la perte d'un parent ne joue plus sur la probabilité de ne pas avoir vécu en couple à 30 ans.

Il est difficile d'établir un lien de causalité univoque entre départ du foyer parental et entrée dans la vie de couple des femmes. Soit la perte d'un parent notamment du père précipite le départ du domicile parental notamment pour des raisons financières et oblige les femmes à se mettre en couple plus précocement, soit cette perte occasionne une mise en couple plus précoce qui autorise le départ de chez les parents. L'étude de la temporalité des 2 événements : départ et mise en couple montre que les femmes qui ont perdu un de leur parent sont moins nombreuses à se mettre en couple au moment du départ avec un effet différencié selon le genre du parent décédé. Ainsi, les femmes ayant perdu leur mère avant 18 ans quittent plus souvent le domicile parental avant la mise en union tandis que c'est l'inverse pour les femmes ayant connu le décès de leur père avant 18 ans. Connaissant cet enchaînement, il reste difficile de conclure. Lorsqu'un des parents décède, les difficultés financières associées à cette perte sont souvent plus importantes quand le parent survivant est la mère et les capacités d'aide matérielle pouvant être apportées aux enfants pour l'installation autonome sont plus réduites.

Le choix du conjoint de cette première union est lui aussi altéré indirectement par la perte d'au moins un parent avant 18 ans pour les hommes comme pour les femmes. En effet, par son effet sur l'âge à la fin des études, le décès d'au moins un des parents diminue, à origine sociale identique, la probabilité d'avoir un conjoint cadre ou profession intermédiaire et augmente simultanément la probabilité de se mettre en première union avec un ou une employé(e) ou ouvrier(e).

Cette précocité à la première mise en union liée au départ avancé de chez les parents se retrouve chez les enfants ayant connu la séparation de leurs parents (Archambault, 2001).

Au total, la perte d'un parent avant 18 ans et notamment de la mère semble exercer une influence directe sur les premiers éléments de l'indépendance à savoir le départ du domicile parental et l'âge à la fin des études. En raccourcissant le calendrier de ces deux événements et en réduisant les chances d'obtenir un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat, elle accélère l'entrée sur le marché du travail et diminue la probabilité d'accéder aux emplois les plus valorisés socialement en même temps qu'elle favorise la mise en couple avec un conjoint occupant les positions sociales les plus modestes. L'entrée dans la première union est quant à elle avancée essentiellement pour les femmes et ce notamment en cas de décès du père avant 18 ans. Il semble, en effet, que pour ces dernières la perte d'un parent avant 18 ans, notamment du père, précipite le départ et la mise en union précoce. Pour les orphelins absolus, seul le départ du domicile parental semble être perturbé dans le sens d'une plus

grande précocité. Ce départ plus jeune joue ensuite sur la précocité du parcours scolaire et professionnel.

2-Un effet en chaîne de la perte d'un parent avant 18 ans sur le déroulement de la vie familiale.

Si la perte d'un parent exerce un effet direct sur certains événements du passage à l'âge adulte à savoir le départ du domicile parental et la fin des études puis une incidence plus indirecte sur d'autres comme le premier emploi ou la première mise en union pour les femmes, il est possible que cette première précocité se répercute sur l'ensemble de la biographie et notamment sur le déroulement de la vie familiale des adultes ayant connu cette expérience.

L'analyse de ces répercussions éventuelles de la perte d'un parent sur le décours de la vie familiale des adultes sera menée pour la naissance du premier enfant puis pour la rupture de la première union.

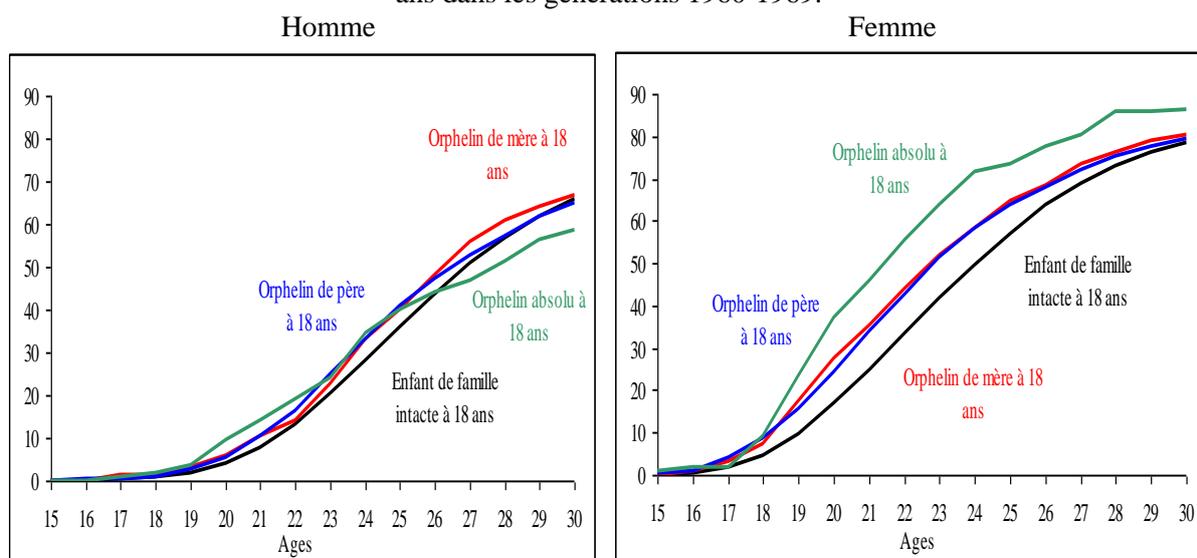
a) Une naissance du premier enfant anticipée pour les femmes sous l'effet d'une entrée en union plus précoce.

Indirectement, la perte d'un ou de deux parents avant 18 ans a un impact sur la constitution de la famille des adultes et plus précisément des femmes.

Pour les femmes, la perte d'un parent ne modifie pas la probabilité d'avoir un premier enfant mais elle va avancer l'âge à la naissance du premier enfant.

En effet, si la durée à laquelle survient la naissance du premier enfant une fois le couple constitué n'est que très peu modifié par la perte d'un parent, l'âge à la naissance du premier enfant s'avère plus précoce pour les femmes ayant connu cet événement avant l'âge de 18 ans. Dans les générations 1960-1969, la proportion de femmes ayant eu un premier enfant avant 21 ans atteint 15% lorsque les 2 parents ont survécu jusqu'à l'âge de 18 ans contre 20% lorsque la mère est décédée avant cet âge, 23% lorsque c'est le père qui a disparu avant 18 ans et 30% pour les orphelins absolus avant 18 ans. Pour les hommes, les différences sont moins accentuées. Les proportions d'hommes ayant eu un premier enfant avant 23 ans sont respectivement de 10%, 14%, 12% et 17% (Figure 11).

Figure 11 : Evolution des taux cumulés de fécondité de rang 1 selon l'âge et la situation familiale à 18 ans dans les générations 1960-1969.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

A genre, origine sociale, taille de la fratrie d'origine identique ces effets perdurent pour les femmes ayant connu la perte d'un de leur parent avant 18 ans. La perte précoce de la mère comme celle du père augmente le risque de fonder une famille avant 21 ans.

En revanche, à âge au départ ou à âge à la mise en couple identique, les femmes ayant connu la perte d'un parent pendant l'enfance ne forment pas une famille plus précocement que les autres.

Ainsi, si le calendrier des naissances de rang un est avancé pour les femmes ayant connu la perte d'un de leur parent au cours de l'enfance ce n'est que sous l'effet d'un départ du domicile parental et d'une première mise en union plus précoces. La perte précoce d'un parent en raccourcissant le calendrier des départs du domicile parental et celui de l'entrée dans la vie de couple provoque par effet d'enchaînement l'anticipation de la naissance du premier enfant.

b) Une rupture par veuvage plus répandue chez les femmes en cas de perte d'un parent avant 18 ans.

De nombreuses études internationales réalisées sur le devenir des enfants de familles rompues par le divorce préjugent d'une reproduction des comportements de séparation chez les enfants issus d'une famille dissociée (Cherlin, Kiernan, Chase-Lansdale, 1995 ; McLanahan et Bumpass, 1988). En France, cette relation n'a pas encore été totalement prouvée (Archambault, 2001). L'analyse menée ici se distingue en ce qu'elle s'intéresse à la stabilité conjugale des adultes ayant connu le décès d'un de leurs parents avant 18 ans.

Le décès étant davantage subi que choisi, les enfants ayant connu cette expérience n'ont pas à proprement parler de modèle parental en matière conjugale. Il ne s'agit donc pas ici de parler de reproduction des modèles familiaux. Le seul trait commun entre les enfants ayant connu la séparation de leurs parents avant 18 ans et ceux ayant connu le décès d'un parent avant le même âge concerne le fait de vivre, dans la majorité des cas, dans une famille monoparentale. Les enfants issus de familles rompues par le décès d'un des parents avant l'âge de 18 ans se rapprochent ainsi de ceux issus de familles séparées quant à la précocité avec laquelle ils vivent la plupart des événements : départ du domicile parental, étude ou mise en couple. Or, de nombreuses analyses ont montré le lien entre ces facteurs et la séparation du couple. Il s'agit ici de tester la liaison entre la perte d'un parent avant 18 ans, l'instabilité conjugale et la précocité de ces événements de vie (âge à la première union, âge au départ de chez les parents, âge à la fin des études).

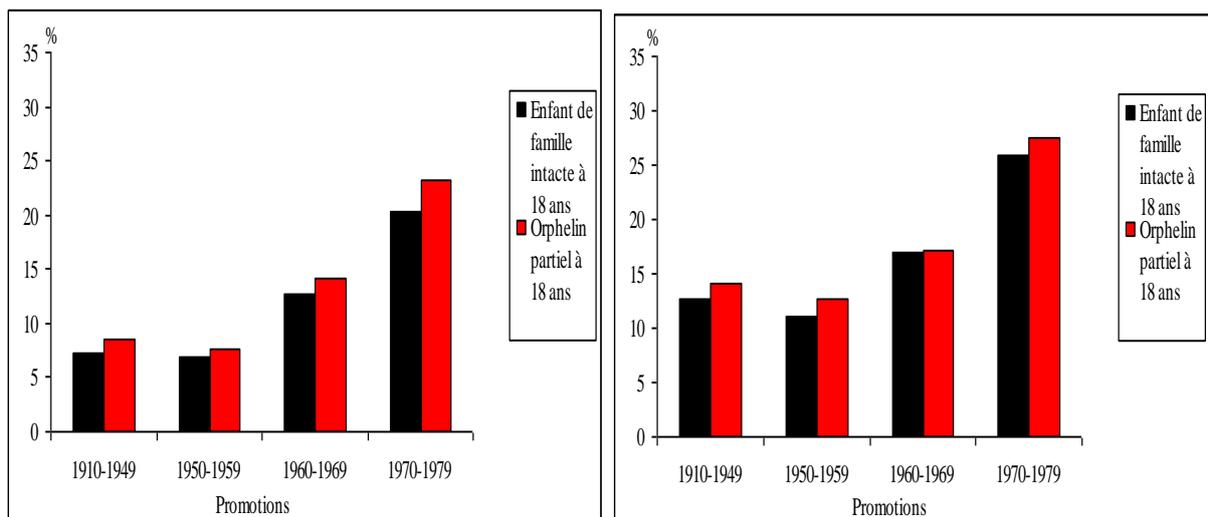
L'analyse concerne essentiellement les individus ayant connu une première vie de couple et ayant renseigné l'année de formation de la première union. Afin de limiter le risque de fluctuations aléatoires liées aux petits échantillons, dans cette dernière partie, les personnes ayant connu la perte de leur père avant 18 ans et celles ayant connu la perte de leur mère avant le même âge ont été regroupés et forment donc la catégorie des orphelins partiels à 18 ans. Cette catégorie d'individus sera essentiellement comparée aux adultes ayant vécu avec leur deux parents jusqu'à l'âge de 18 ans. Les orphelins absolus avant l'âge de 18 ans ont été exclus de l'analyse.

Dans toutes les promotions de premières unions la proportion de premières unions rompues avant 20 ans de vie commune est plus importante pour les adultes, hommes ou femmes, ayant connu la perte d'un de leur parent avant 18 ans par rapport à ceux ayant vécu avec leur 2 parents jusqu'à cet âge. Dans les promotions 1980-1989, la différence est de l'ordre de 3 points de pourcentage entre les orphelins partiels à 18 ans et les adultes dont les 2 parents ont survécu jusqu'à cet âge (Figure 12)

Figure 12 : Proportion de premières unions rompues avant 20 ans de vie commune au fil des promotions de premières unions.

Homme

Femme

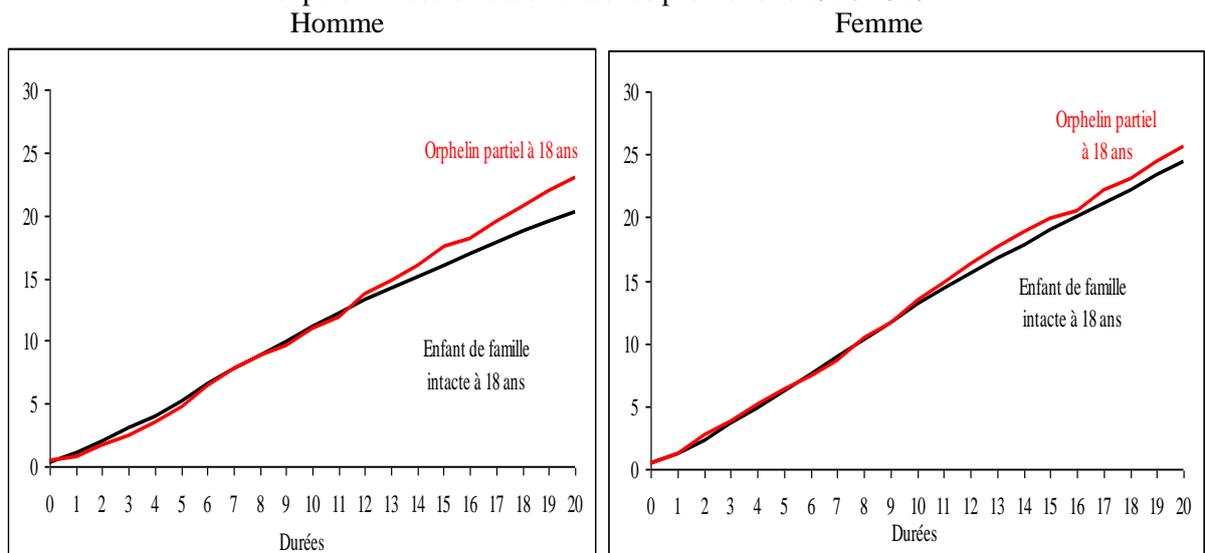


Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

L'étude de la probabilité de rupture d'union en fonction de l'expérience de la perte d'un parent avant 18 ans ne peut être réalisée sans distinguer le type de rupture : veuvage ou séparation. En effet, le facteur principal déterminant la probabilité de rupture d'union à savoir l'âge à la mise en couple joue en sens inverse selon le type de rupture. Plus l'âge à la première union est précoce plus la probabilité de rompre son union par veuvage est faible tandis que pour la séparation, il est possible que les couples formés le plus précocement soient aussi les plus fragiles.

Concernant essentiellement les ruptures d'unions par séparation les différences persistent entre les orphelins absolus et les adultes dont les 2 parents ont survécu jusqu'à l'âge de 18 ans. Les différences entre les deux catégories apparaissent à des durées variables selon les promotions de premières unions sous l'effet de l'évolution plus globale du calendrier des séparations. Dans les promotions 1970-1979, ce n'est qu'à partir de la douzième année de vie de couple que la différence dans la part d'unions rompues par séparation entre les orphelins partiels et les adultes dont les parents ont survécus jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans apparaît (Figure 13).

Figure 13 : Evolution des taux cumulés de rupture d'union par séparation au fil des durées écoulées depuis la mise en union dans les promotions 1970-1979.



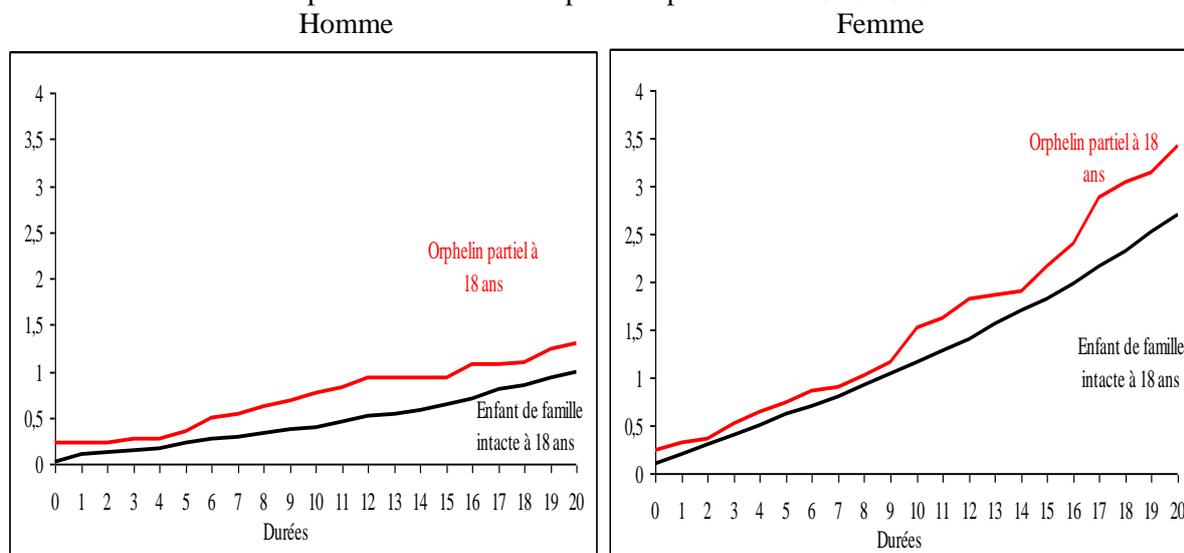
Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

Cette plus forte proportion des unions rompues par séparations pour les orphelins peut s'expliquer par de nombreux facteurs tenant pour l'essentiel à la précocité avec laquelle ils vivent la plupart des

événements de vie et notamment l'entrée dans la première union. Pour les femmes et pour les hommes, une fois l'origine sociale, la promotion de premières unions et l'âge de première mise en union contrôlés²⁴ le fait d'avoir perdu un de ses parents avant 18 ans n'a aucun impact sur la probabilité de rompre son union par séparation au bout de 20 années d'union. C'est donc essentiellement leur âge plus précoce dans l'entrée en première union qui explique une plus forte proportion de séparation.

Concernant les ruptures d'unions par veuvage, malgré un âge à la première union en moyenne plus précoce des adultes et notamment des femmes ayant perdu un de leur parent avant 18 ans, la probabilité de rompre son union par veuvage au fil des durées écoulées depuis la mise en union est plus élevée pour ces derniers. La différence entre les 2 catégories est toutefois relativement faible et est atteinte au bout de 20 années d'unions environ 0,20 points de pourcentage pour les hommes et 1 point de pourcentage pour les femmes et pour les promotions 1970-1979 (Figure 14).

Figure 14 : Evolution des taux cumulés de rupture d'union par veuvage au fil des durées écoulées depuis la mise en union pour les promotions 1970-1979.



Source : Etude de l'Histoire Familiale (EHF) 1999. Traitement C. Kersuzan.

A âge à la première union identique, origine sociale, promotion et âge à la mise en couple identique, cette différence n'apparaît pas comme significative pour les hommes mais elle l'est pour les femmes. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de rompre son union par veuvage pour une femme est augmentée en cas de décès d'au moins un parent avant 18 ans. A même catégorie socioprofessionnelle du conjoint, l'impact de la perte d'au moins un parent avant 18 ans s'annule. Les femmes ayant perdu un de leurs parents précocement en formant une première union plus jeune et surtout en choisissant un conjoint d'origine sociale plus modeste voient le risque de perdre leur conjoint s'accroître. Cette remarque pose une question fondamentale qui est celle d'une possible transmission intergénérationnelle de la situation d'orphelin. Un certain nombre d'arguments plaident en faveur de l'existence de cette relation puisque les orphelins souffrent d'une probable surmortalité via leurs caractéristiques sociales et familiales d'origine. Cela pourrait aussi résulter de leur destin spécifique (durée des études plus courte, situation professionnelle plus modeste) que l'on a pu mettre en évidence au-delà du simple effet de cette situation d'origine. Toutefois, d'autres éléments constitutifs de cette spécificité de parcours seraient susceptibles d'avoir un effet inverse, une constitution de la famille plus précoce diminuant mécaniquement le risque pour les enfants de devenir orphelin. Cette forme de transmission directe de l'orphelinage est bien entendu impossible à étudier à l'aide de la déclaration du parent survivant dans l'enquête EHF. En revanche, cette même déclaration permet l'analyse de la transmission indirecte de la situation d'orphelin via le choix du conjoint. Malgré la relative rareté de la

²⁴ La variable réponse testée est ici : « avoir rompu sa première union par séparation ». La durée écoulée entre la mise en union et la rupture considérée varie au fil des promotions.

perte d'un parent avant 18 ans, ce phénomène est plus fréquent chez les enfants d'orphelines avant 18 ans (4% des enfants d'orphelines avant 18 ans sont eux même orphelins de père avant 18 ans, contre 3% des enfants dont la mère n'avait pas perdu ses 2 parents à sa majorité). Si l'on se place du côté des enfants les différences sont un peu plus importantes. Ainsi, 20% des enfants orphelins avant 18 ans ont eux même au moins un parent ayant vécu la même situation contre 13% des enfants ayant atteint 18 ans avec 2 parents survivants. A génération de la mère identique, la probabilité pour un enfant d'être orphelin partiel de père avant 18 ans est augmentée lorsque la mère est elle-même orpheline. L'introduction dans le modèle de l'âge du père au moment de l'union ou de la catégorie sociale de ce dernier élimine l'effet de la situation familiale de la mère avant 18 ans. En choisissant un conjoint d'origine sociale plus modeste et/ou plus âgé qu'elles, les orphelines avant 18 ans augmentent la probabilité de reproduire pour leurs enfants la situation d'orphelins partiels.

Conclusion

En une trentaine d'années, divorces et séparations sont devenues l'une des principales causes de la rupture du couple, devenant un phénomène de société majeur sur lequel nombre de recherches se sont focalisées, s'intéressant à ces nouvelles formes de familles monoparentales « choisies » et au destin des enfants issus de ces configurations familiales. Mais, si en même temps que la proportion de ruptures d'unions par divorce augmentait, la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales rompues par le décès d'un conjoint diminuait, l'effectif de ces enfants est resté important. La France compte encore, en 1999, un demi-million d'enfants ayant perdu leurs parents avant l'âge de 20 ans.

Or, la survenue de cet événement et notamment la perte de la mère est lourde de conséquences pour les enfants en ayant fait l'expérience avant l'âge de 18 ans.

Le contexte social (origine plus modeste notamment en cas de décès du père) et familial (famille nombreuse et rang de naissance élevé) initial de beaucoup d'orphelins ne suffit pas à expliquer la spécificité de leur parcours de vie.

L'influence négative que peut exercer cet environnement initial sur les destins individuels est donc encore aggravée en cas de perte d'au moins un parent avant l'atteinte de la majorité.

En effet, à contexte familial et social d'origine identique, la perte d'un parent avant 18 ans et notamment de la mère accélère le départ du foyer parental, raccourcit la durée des études et diminue la probabilité d'obtenir un diplôme au moins équivalent au baccalauréat. Cette précocité en matière d'indépendance résidentielle et de scolarité se répercute ensuite sur le destin professionnel des adultes en réduisant les chances d'occuper les emplois les plus valorisés socialement et en accélérant l'entrée dans la vie active. Pour les femmes, le départ plus jeune et la sortie plus précoce du système scolaire avancent l'entrée dans la première union et la naissance du premier enfant. Puis, quel que soit le genre, les départs du domicile parental et les engagements conjugaux plus précoces accroissent le risque de rompre son union par séparation. Enfin, les femmes en choisissant un conjoint d'origine sociale plus modeste voient leur probabilité de connaître le décès de leur conjoint augmenter.

Si l'effet des recompositions familiales pouvant potentiellement suivre le décès d'au moins un conjoint ne peut être mesuré à l'aide des données utilisées²⁵, elles restent marginales en cas de perte d'un parent et ont certainement, si l'on effectue un parallèle divorce-décès, un rôle très faiblement atténuateur des différences pour certains événements comme pour la durée de la scolarité.

Par ailleurs, il est possible qu'il existe une mortalité différentielle des adultes ayant fait l'expérience de la perte d'un parent au cours de l'enfance. L'angle d'étude privilégié dans cette analyse ne permet pas de vérifier cette hypothèse mais un rapprochement et une analyse des bulletins d'état civil le permettrait.

L'analyse de l'impact de la perte d'un parent au cours de l'enfance sur les parcours de vie montre que les précocités se superposent et les premières précocités à savoir le départ et la sortie du système scolaire se répercutent ensuite sur l'ensemble de la biographie des adultes ayant connu cet événement. Dans la majorité des cas, ces précocités se retrouvent chez les adultes ayant connu l'expérience de la séparation de leurs parents au cours de l'enfance malgré une différence potentielle de contexte familial précédant et suivant l'événement. L'absence d'un parent au cours de l'enfance, quelle que soit la cause de cette absence, avance la temporalité avec laquelle sont vécus la plupart des événements de la vie.

²⁵ On ne dispose en effet pas dans les informations collectées par l'enquête EHF de la vie conjugale des parents survivants après le décès de leur conjoint. De même, l'absence de l'année de naissance des parents de l'enquêté permettant de calculer leur âge à sa naissance pose plus généralement le problème du contrôle de son influence sur les parcours de vie ici étudiés. Étant naturellement corrélé avec la perte précoce des parents de l'enquêté, l'âge de ses parents à la naissance pourrait en théorie être à l'origine des effets ici attribués à la situation d'orphelin. En pratique, les résultats obtenus montrant des calendriers plus précoces d'entrée dans la vie adulte des orphelins s'opposent plutôt au modèle de répétition de la précocité observée chez les enfants nés de jeunes parents (Courgeau, 2000). Il est donc assez vraisemblable que l'impossible prise en compte de l'âge de leurs parents à la naissance des enquêtés dans les analyses ici proposées atténue les résultats obtenus en terme de spécificité du parcours de vie des orphelins plus qu'elle ne les amplifie.

Si les premiers événements sur lesquels la perte d'un parent exerce un effet direct se répercutent ensuite sur l'ensemble de la trajectoire, c'est sur ces événements qu'il faut agir et donc tenter d'allonger le calendrier ou d'aménager les conditions du départ ou des études.

S'il est difficile d'intervenir directement sur le départ du domicile parental, on peut aider les orphelins qui le vivent à le faire dans de bonnes conditions (poursuite des études, indépendance matérielle). Par ailleurs, les études de ces enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière avec notamment une vigilance accrue de la part du corps professoral vis-à-vis des risques d'abandon de la scolarité. Ces mesures nécessitent un investissement financier de la collectivité qui pourrait être élargi par une aide financière apportée au parent survivant en situation économique difficile. La rareté du phénomène en cause n'impliquerait néanmoins pas des sommes très importantes. Actuellement, en France, seuls les conjoints mariés peuvent bénéficier d'aide en cas de veuvage et ces aides s'avèrent particulièrement minces si l'on en juge leur montant²⁶ et le taux de pauvreté mesuré au sein des veufs précoces²⁷.

Encadré 1

Protection sociale des veufs et veuves précoces en France.

Actuellement, en cas de veuvage précoce, seul l'assurance veuvage offre une allocation de 555 euros par mois pour une durée de 2 ans et sous condition de ressources au conjoint survivant d'un assuré au régime général ou au régime des salariés agricoles.

La loi du 21 août 2003 prévoit la suppression de cette allocation en 2011. A cette date, l'ensemble des veufs y compris ceux de moins de 55 ans auront accès à une pension de réversion mais toujours sous condition de ressources. Par ailleurs, la somme versée étant l'équivalent de 54% du montant de la retraite qu'aurait pu percevoir le conjoint décédé avec un minimum prévu sous certaines conditions à 261 euros par mois, cette somme peut être particulièrement faible en cas de décès très précoce du conjoint.

En cas de décès d'un assuré de la fonction publique, 50% de la pension obtenue par le conjoint décédé est reversée au conjoint survivant quel que soit son âge au moment du décès mais avec des conditions concernant la durée du mariage. Enfin, il existe des prestations familiales telles que l'allocation de parent isolé (API) versée au personne seule ayant au moins un enfant à charge pour une durée de 1 an ou l'allocation de soutien familial (ASF) qui concerne les orphelins de père ou de mère de moins de 20 ans, cesse d'être due en cas de reconstitution familiale, et représente seulement 85 euros par mois.

Au total, les aides financières portées au parent survivant en cas de veuvage précoce et notamment lorsque le conjoint décédé est salarié du secteur privé sont particulièrement faibles et diminuent au fil du temps. Par ailleurs, les enfants orphelins ne perçoivent quasiment aucune aide.

²⁶ Cf encadré 1 pour une connaissance des aides financières françaises versées aux veufs et veuves précoces.

²⁷ Selon l'Enquête Revenus fiscaux 2004 réalisée par l'INSEE et la DGI auprès des personnes âgées de 25 ans et plus, 23% des veufs de 25-44 ans et 26% des veuves des mêmes âges sont pauvres c'est-à-dire ont un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian contre 13% des hommes divorcés, 17% des femmes divorcées et respectivement 9% et 10% pour les hommes et femmes mariés.

ANNEXES

Tableau 1 : Analyse de la probabilité de ne pas avoir quitté le domicile parental à 30 ans. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A
Orphelin de mère	0.968
Orphelin de père	1.118
Orphelin absolu	Absent
2 parents survivants	Réf.
Variables de contrôle	
Catégorie socioprofessionnelle de la mère ²⁸	
Catégorie socioprofessionnelle du père ²⁹	
Taille de la fratrie ³⁰	
Rang de naissance ³¹	
Génération 1910 à 1969 ³²	
Genre	
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01	

²⁸ La catégorie socioprofessionnelle de la mère comprend 9 modalités : inconnue ; agricultrices exploitantes ; artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employées ; ouvrières ; « au foyer ». La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés est : « Employées ».

²⁹ La catégorie socioprofessionnelle du père comprend 9 modalités : inconnue ; agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers ; « au foyer », étudiant et invalide. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés est : « Employés ».

³⁰ La taille de la fratrie d'origine comprend 5 modalités : 1 enfant, 2 enfants, 3 enfants, 4 enfants, 5 enfants et plus. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés est : « 1 enfant ».

³¹ Le rang de naissance comprend 5 modalités : aîné, deuxième enfant, troisième enfant, quatrième enfant, cinquième enfant et suivant. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés est : « aîné ».

³² Les générations recouvrent ici 4 périodes : 1910-1939 ; 1940-1949 ; 1950-1959 ; 1960-1969. La modalité de référence est : « 1950-1959 ».

Tableau 2 : Analyse de la probabilité d'avoir quitté le domicile parental avant 20 ans pour les femmes et avant 21 ans pour les hommes. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Femme		Homme	
	Modèle A	Modèle B	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	1.431***	1.361***	1.825***	1.802***
Orphelin de père	1.194***	1.149**	1.145**	1.139**
Orphelin absolu	2.397***	2.324***	2.397***	2.4***
2 parents survivants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Variables de contrôle				
Catégorie socioprofessionnelle de la mère				
Catégorie socioprofessionnelle du père				
Taille de la fratrie				
Rang de naissance				
Génération 1910 à 1974 ³³				
Age à la fin des études ³⁴				
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01				

Tableau 3 : Analyse de la probabilité de détenir au moins le baccalauréat. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	0.629***	0.69***
Orphelin de père	0.761***	0.79***
Orphelin absolu	0.673**	0.953
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Catégorie socioprofessionnelle de la mère		
Catégorie socioprofessionnelle du père		
Taille de la fratrie		
Genre		
Rang de naissance		
Génération 1910 à 1974		
Age au départ du domicile parental ³⁵		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01		

³³ Les générations recouvrent ici 4 périodes : 1910-1944 ; 1945-1954 ; 1955-1964 ; 1965-1974. La modalité de référence dans tous les modèles réalisés avec cette variable est : « 1955-1964 ».

³⁴ L'âge à la fin des études comprend 6 modalités : études en cours, moins de 16 ans ; 16-17 ans ; 18-19 ans ; 20-21 ans ; 22 ans et plus. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés avec cette variable est : « 18-19 ans »

³⁵ L'âge au départ du domicile parental comprend 5 modalités : encore au domicile parental, moins de 17 ans, 17-18 ans, 19-20 ans, 21-22 ans, 23 ans et plus. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles logit réalisés avec cette variable est : « 17-18 ans »

Tableau 4 : Analyse de la probabilité d'avoir achevé ses études avant 18 ans. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	1.54 ^{***}	1.361 ^{***}
Orphelin de père	1.345 ^{***}	1.262 ^{***}
Orphelin absolu	1.458 ^{**}	0.928
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Catégorie socioprofessionnelle de la mère		
Catégorie socioprofessionnelle du père		
Taille de la fratrie		
Genre		
Rang de naissance		
Génération 1910 à 1974		
Age au départ du domicile parental		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01		

Tableau 5 : Analyse de la probabilité d'occupé un emploi de cadre, profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	0.708 ^{***}	0.859
Orphelin de père	0.818 ^{***}	0.929
Orphelin absolu	0.644 ^{**}	0.748
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Catégorie socioprofessionnelle de la mère		
Catégorie socioprofessionnelle du père		
Taille de la fratrie		
Genre		
Rang de naissance		
Génération 1910 à 1974		
Age à la fin des études		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01		

Tableau 6 : Analyse de la probabilité d'être entré sur le marché du travail avant 18 ans. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	1.31 ^{***}	0.966
Orphelin de père	1.278 ^{***}	1.084
Orphelin absolu	1.358 ^{**}	1.141
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Catégorie socioprofessionnelle de la mère		
Catégorie socioprofessionnelle du père		
Taille de la fratrie		
Genre		
Rang de naissance		
Génération 1910 à 1974		
Age à la fin des études		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01		

Tableau 7 : Analyse de la probabilité de ne pas encore avoir vécu en couple à 30 ans. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Modèle A	Modèle B
Orphelin de mère	0.997	0.988
Orphelin de père	1.142 ^{**}	1.069
Orphelin absolu	1.209	1.121
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Catégorie socioprofessionnelle de la mère		
Catégorie socioprofessionnelle du père		
Taille de la fratrie		
Rang de naissance		
Génération 1910 à 1969		
Genre		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01		

Tableau 8 : Analyse de la probabilité de s'être mis en couple avant 20 ans pour les femmes et avant 21 ans pour les hommes. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Femme			Homme
	Modèle A	Modèle B	Modèle C	Modèle A
Orphelin de mère	1.274***	1.03	1.151	1.342
Orphelin de père	1.261***	1.169	1.182**	1.116
Orphelin absolu	1.229	0.737	1.14	1.501
2 parents survivants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Variables de contrôle				
Catégorie socioprofessionnelle de la mère				
Catégorie socioprofessionnelle du père				
Taille de la fratrie				
Rang de naissance				
Génération 1910 à 1974				
Age au départ du domicile parental				
Age à la fin des études				
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01				

Tableau 9 : Analyse de la probabilité d'avoir eu un premier enfant avant 21 ans pour les femmes et avant 23 ans pour les hommes. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Femme				Homme
	Modèle A	Modèle B	Modèle C	Modèle D	Modèle A
Orphelin de mère	1.304***	1.198	1.088	1.177	1.099
Orphelin de père	1.291***	1.178	1.2	1.208**	1.068
Orphelin absolu	1.354	1.298	0.866	1.26	1.124
2 parents survivants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Variables de contrôle					
Catégorie socioprofessionnelle de la mère					
Catégorie socioprofessionnelle du père					
Taille de la fratrie					
Rang de naissance					
Génération 1910 à 1974					
Age à la première union ³⁶					
Age au départ du domicile parental					
Age à la fin des études					
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01					

³⁶ L'âge à la première union recouvre 5 modalités : pas encore de première union; moins de 20 ans ; 20-21 ans ; 22-23 ans ; 24 ans et plus. La modalité de référence dans l'ensemble des modèles réalisés avec cette variable est : « 24 ans et plus ».

Tableau 10 : Analyse de la probabilité d'avoir rompu son union par séparation³⁷. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Femme	Homme
Orphelin partiel	1.045	1.151
2 parents survivants	Réf.	Réf.
Variables de contrôle		
Promotion 1925 à 1990		
Age à la première union		
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** :p<0,01		

Tableau 11 : Analyse de la probabilité de rompre son union par décès du conjoint. Résultats des modèles logit (odds ratio des modèles).

Situation familiale à 18 ans	Femme		Homme
	Modèle A	Modèle B	Modèle A
Orphelin partiel	1.166**	1.154	1,132
2 parents survivants	Réf.	Réf.	Réf.
Variables de contrôle			
Catégorie socioprofessionnelle de la mère			
Catégorie socioprofessionnelle du père			
Promotion 1925 à 1990			
Catégorie socioprofessionnelle du conjoint			
Age à la première union			
* : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** :p<0,01			

³⁷ La durée considérée entre la première union et la séparation est de 50 ans pour les promotions 1925-1949 ; 40 ans pour les promotions 1950-1959 ; 30 ans pour les promotions 1960-1969 ; 20 ans pour les promotions 1970-1979, 20 ans pour les promotions 1980-1989 et 10 ans pour les promotions 1980-1989.

Bibliographie

- Archambault P. (2001), « Le devenir des enfants de familles dissociées », Thèse de doctorat réalisée sous la direction de Bozon M., INED, 473 p.
- Axinn W. G. and Thornton A. (1993), « Mothers, Children and Cohabitation: the Intergenerational effect of attitudes and Behavior », *American Sociological Review*, Vol. 5/8 pp. 233-246.
- Axinn W. G. and Thornton A. (1996), «The Influence of parent's marital dissolutions on children attitudes toward family formation », *Demography*, Vol 33, n°1, pp. 66-81.
- Bergouignan C. (2004), « L'impact des migrations sur les compositions par âge des territoires infranationaux », in *Reproduction et renouvellement des populations*, CUDEP, pp. 153-180.
- Bozon M. et Villeuneve-Gokalp C. (1995), « L'art et la manière de quitter ses parents », *Population et Société*, n°97.
- Cherlin A. J. , Kiernan K. E. , Lindsay Chase-Lansdale P. (1995), «Parental Divorce in Childhood and Demographic Outcomes in Yong Adulthood, », *Demography*, Vol 32, n°3, pp. 299-318.
- Courgeau D. (2000), « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Economie et statistique*, n°337-338, pp. 37-60.
- Delaunay-Berdaï I. (2005), « Le veuvage précoce en France », in *Histoire de Familles Histoires Familiales*, Les cahiers de l'INED, pp.387-407.
- Delaunay-Berdaï I. (2006) , Le veuvage précoce en France, *Dossier d'études*, n°86, CNAF.
- Desplanques Guy (1985), « Fécondité et milieu social », *Economie et Statistique*, n°1, pp. 21-38.
- Galland O. (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Economie et Statistique*, n°337-338, pp. 13-36.
- Godet M. et Sullerot E. (2005), « La famille, une affaire publique », Rapport pour le Conseil d'Analyse Economique in *La Documentation Française*, 467p
- Kiernan K. E. (1992), «The impact of family disruption in childhood on transition made in young adult life », *Population Studies*, n°46, pp. 213-234.
- Lapierre-Adamcyk E., Le Bourdais C., Lehrhaupt K. (1995), « Le départ du foyer parental des jeunes canadiens nés entre 1921 et 1960 », *Populations*, n°50 (4/5), pp. 1111-1136.
- Mazuy M. (2002), « Situations familiales et fécondité selon le milieu social », *Documents de travail*, n°114, 60p.
- McLanahan S. and Bumpass L. (1988), «Intergenerational consequences of family disruption», *American Journal of Sociology*, n°94, pp. 130-152.
- Monnier A. et Pennec S. (2002), « Le nombre d'orphelins : une inconnue démographique », http://www-aidelf.ined.fr/colloques/seance1/t_monnier.pdf.
- Monnier A. et Pennec S. (2003), « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France », *Population et Société*, n°396.

Monnier A. et Pennec S. (2005), « Orphelins et orphelinage » in *Histoire de Familles Histoires Familiales*, Les cahiers de l'INED, pp.367-387.

Monteil C. et Robert-Bobée I. (2005), « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *INSEE Première*, n°1025.

Piketty T. (2002), « L'impact du divorce sur la réussite scolaire, estimations sur données françaises (1968-2002) », EHESS, CEPREMAP.

Sardon J.P. (2005), « L'évolution du divorce en France » in *La population de la France, Evolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, Tome 1, pp. 217-253.

Vanderschelden M. (2006), « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes » in *Données sociales-La société française*, INSEE, pp. 33-42.

Villeneuve-Gokalp C. (1997), « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe. », *Economie et Statistique*, n°304-305.

Villeneuve-Gokalp C. (2000), « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n°337-338, pp. 61-80.

Villeneuve-Gokalp C. (2005), « Conséquence des ruptures familiales sur le départ des enfants » in *Histoire de Familles Histoires Familiales*, Les cahiers de l'INED, pp.235-251.